
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HEM DU JEUDI 6 OCTOBRE 2016 A 19 HEURES

PRÉSENTS :

Francis VERCAMER, Maire,

Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Joëlle COTTENYE (pour les délibérations 3, 4, 7, 12 et 13), Pascal NYS (pour les délibérations 3, 4, 7, 12 et 13), Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK, Laurent PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Adjointes au Maire,

Étienne DELEPAUT, Françoise PLOUVIER, André BISCOP, Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR, Thérèse NOCLAIN, Conseillers Délégués,

Jean-Marie DEGALLE, Rolande RONSSE, Sabine HONORE, Anne DASSONVILLE, Blandine LEPLAT, Patrice DIMARCQ, Laurent GAQUIERE, Barbara RUBIO, Jérôme MEERSEMAN, Séverine CORBANIE, Jean-Adrien MALAIZE, Thibaut THIEFFRY, Ophélie LENOIR,

Moussa BACHIRI,

Karima CHOUIA.

ABSENTS EXCUSÉS :

Christelle DUTRIAUX, ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ,
Mikaël LESNE ayant donné procuration à Pascal NYS

ABSENTS :

Joëlle COTTENYE (pour les délibérations 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20),
Pascal NYS (pour les délibérations 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20).

ORDRE DU JOUR

PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NPRU - VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE	18
CIET MEL - AVIS DE LA VILLE DE HEM	19
PROJET D'URBANISATION DE LA TRIBONNERIE 2 - BILAN DE LA 1RE PHASE ET MODALITES DE LA 2E PHASE DE CONCERTATION	23
REVISION DU PLU METROPOLITAIN - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	26

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de faire quelques annonces en attendant les retardataires. En arrivée, nous avons Kevin Davril, arrivé comme gardien municipal le 15 septembre 2016. Nous avons malheureusement deux décès à vous annoncer, d'abord Alain Mailleux, le père de Maxence, que vous connaissez sûrement, il est au pôle ARP, au service culture. Il a perdu son papa le 7 septembre dernier. Et puis quelqu'un que vous ne connaissez peut-être pas bien de nom, mais sûrement de vue, c'est Alain Faconpret, qui est le porte-drapeau de la fraternelle. C'est celui qui était toujours en uniforme à côté de moi, à chaque défilé. Il était plus jeune que moi, il avait 47 ans et il est décédé malheureusement ici, cette semaine. Ses funérailles ont lieu vendredi, demain, à 11 heures. Je ne sais pas si vous voyez qui il était, il était toujours en uniforme avec un képi, il remettait les gerbes avec moi. Il est malheureusement décédé cette semaine. Je présente en votre nom nos sincères condoléances à leur famille. Quelques naissances, Jules est né le 29 juillet, c'est le fils de Justine Ferlin, coordinatrice seniors au CCAS, Yassine est né le 30 juillet chez Abdelakim Boulakal, technicien voirie, Noam, né le 9 août chez Mélanie Duquesne, correspondante financière du service technique aménagement, Romain, né le 9 août chez Magalie Kraswick, au service finance et comptabilité. Quelques rendez-vous à noter :

- le vendredi 7 octobre à 15 heures, la pose de la première pierre de l'hôtel d'entreprises La Blanchisserie, donc demain après-midi, qui est construit par la SEM VILLE RENOUVELEE sur un des terrains de la Blanchisserie ;
- le samedi 8 octobre à 10 heures, rendez-vous sur la Grand Place pour faire une petite marche à pied, une balade matinale, sous le soleil je l'espère, pour aller inaugurer l'étang de pêche. Nous y allons à pied par la boucle de la Petite Marque ;
- le 9 octobre, le banquet des aînés au Zéphyr ;
- le 15 octobre à 11 heures, inauguration de la fête de la vie au Zéphyr, manifestation pour les jeunes de la ville de Hem ;
- le dimanche 16 octobre, animation sur le marché, la fête du goût et la foire aux plantes ;
- le 22 octobre, ateliers de concertation pour la Tribonnerie 2 à la salle des fêtes. Deux ateliers ont été mis en place ;
- le 23 octobre, animation organisée par l'union des commerçants, avec un petit déjeuner sur le marché ;
- le 25 octobre, le ciné-vacances pour les plus jeunes, c'est Vice-Versa au Zéphyr ;
- le 29 octobre, spectacle Peter Pan au Zéphyr ;
- les 5 et 6 novembre, à 20 heures le samedi et 16 heures le dimanche, le festival des talents magiques de Dani Lary ;
- le 9 novembre à 17h30, la veillée anniversaire de la mort du Général de Gaulle au jardin des perspectives ;
- le 11 novembre, défilé habituel, rendez-vous ici à 11 heures, la délégation anglaise sera là.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 9 novembre, après la stèle de Gaulle. Ce ne sera pas le 10, veille du 11 novembre, nous n'allons pas vous faire venir ici. Le 11 novembre est férié, c'est pour cela que nous le faisons le 9.

M. Moussa BACHIRI : C'est juste que cela fait un peu court, je trouve. C'est une question d'organisation.

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous avons déjà transmis cette date avant, vous n'avez peut-être pas fait attention, ce n'était pas un jeudi. Le jeudi 10 étant la veille du 11 novembre, nous ne pouvons pas le faire. En plus, l'EOH fait son spectacle.

Mme Karima CHOUIA : Avez-vous déjà les dates de commissions ? Ce serait bien que nous puissions nous préparer, parce qu'il y a les vacances entre-deux.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, je sais. D'ailleurs, des commissions n'auront pas lieu, parce que nous savons déjà qu'il n'y aura pas de délibération. Nous allons vous les transmettre rapidement. Nous faisons une commission groupée, pour éviter de faire trop de commissions pendant les vacances. Nous essayons de réduire. C'est le rapport d'orientation budgétaire. Par contre, la commission finances, bien évidemment, se tiendra. La date a déjà été arrêtée, nous vous la donnerons. Je sais qu'il y a les vacances avant, nous sommes un peu embêtés. Nous devons passer le DOB, maintenant, cela s'appelle le ROB. Je vous propose de passer aux votes bloqués. Vous allez être contents, impatientes et peut-être un peu anxieux. Sont proposés comme votes bloqués :

- la délibération n° 1 : décision modificative n° 3 ;
- la n° 5 : phase de protocole de cofinancement du poste de direction de projet de la MEL ;
- n° 6 : validation de la convention et plan d'action TFPB de Vilogia, modificatif ;
- la n° 8 : pacte 59, aide à l'installation, attribution d'une aide exceptionnelle ;
- la n° 9 : convention ILEO, maintien de la fourniture de l'eau aux ménages en difficultés ;
- la n° 10 : renouvellement de convention, modificatif ;
- n° 11 : acquisition des parcelles du Bas Pré ;
- la n° 14 : électromobilité, emplacement de bornes ;
- n° 15 : NPRU, le site de la Blanchisserie, création d'un espace commercial de proximité ;
- n° 16 : parc d'activités de la Blanchisserie, achat de lots dans le futur hôtel d'entreprises, modification ;
- la n° 17 : affiliation volontaire au CDG59 – Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut ;
- n° 18 : personnel communal, mise à disposition de Madame Hamy (l'Aventure) ;
- n° 19 : rénovation et réhabilitation du complexe sportif Hidalgo/Lionderie ;
- n° 20 : commission locale de transports des charges, rapport d'évaluation.

Donc je répète les numéros des délibérations bloquées : 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20. C'est pour cela que je vous disais que vous alliez peut-être être un peu anxieux, c'est parce que mon ami Philippe a trois délibérations à présenter et Laurent Pastour deux. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? C'est l'unanimité, je passe tout de suite la parole à Philippe pour le rapport DSU et délibération numéro 3.

M. Philippe SIBILLE : Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je suis content de voir Françoise parmi nous, j'avais l'intention de lui faire un coucou, puisqu'il faut rendre à Françoise ce qui lui appartient. Ce rapport de dotations sur les actions du développement social, urbain, je sais que de près, mais beaucoup plus de loin, parfois, tu vois aussi la situation de ce développement social urbain. Je voulais

te faire ce coucou en direct. Monsieur le Maire, une fois n'est pas coutume, je voulais aussi, par rapport à ce document de 39 pages, rendre hommage aux différents services. Nous, élus, nous insufflons peut-être le sens de la politique. C'est vrai que d'avoir de bons services derrière, qui mettent en œuvre, c'est tout aussi important. Monsieur le Directeur Général des Services, sous couvert de Monsieur le Maire, je voulais remercier tous les services qui ont, pendant trois semaines, participé à cette collecte de renseignements, d'avis, de chiffres, certainement difficiles à collecter, mais qui sont aujourd'hui l'existant des actions à mener sur la commune, dans le cadre de la politique de la ville. Dans les communes signataires d'un contrat de ville, le Maire est tenu désormais, depuis le décret du 5 septembre 2015, de remettre un rapport sur la situation de la collectivité, au regard de la politique de la ville, en précisant les actions menées sur son territoire, les orientations et les programmes de nature à améliorer la situation. Ce rapport doit présenter l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires, retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, en spécifiant les actions menées en matière de développement social urbain, financées par la dotation de solidarité urbaine. Vous verrez qu'au terme de la concision proposée, que vous avez reçue, du diaporama, je lirai un document du représentant, du porte-parole du conseil citoyen. Aujourd'hui, dans ce rapport, il est prévu une consultation. Le conseil citoyen a été fait le 17 septembre, je le lirai à terme. Pour le territoire, je pense que chacun et chacune connaît le territoire. Je le dis avec le sourire, j'ai un peu de pression pour aller assez vite, mais quelque part, au-delà de l'hommage, il y a quand même des chiffres importants dans ce rapport. Sur le territoire, je ne vais pas vous faire l'affront de revenir dessus, vous le connaissez. Sur la fréquence des difficultés sociales et précarité de nombreuses personnes, rappeler quand même quelques chiffres importants :

Hem, aujourd'hui, 18 374 habitants, cela représente quand même 6814 ménages, 7019 logements, dont 6914 en résidence principale, ce qui représente 97 %. Et dans les quartiers en politique de la ville, nous avons 9407 habitants, 73 % des demandeurs d'emploi de la commune résident dans ces quartiers, 90 % des bénéficiaires du RSA. Au-delà de la lecture des 39 pages, nous avons quand même une population active de 8096 personnes, avec un taux de chômage, nous y reviendrons, de 18 %, par rapport à la MEL, 16,30 et le département du Nord, 16,80. La spirale de la précarité, je rajouterais aux commentaires que vous pouvez voir sur le diaporama que c'est considéré comme une population des plus en difficultés, prioritaires au titre du dispositif de cohésion sociale.

Si la situation globale de la commune apparaît plutôt favorable, par comparaison à la moyenne de l'agglomération lilloise, il existe encore des écarts importants entre les ménages les plus aisés et ceux les plus modestes. Sur les dépenses de la ville, utilisation de la DSU en thématique 2015, en six axes, habitat, cadre de vie, accès à l'emploi, réussite éducative, action communale, santé et citoyenneté, prévention de la délinquance et enfin, solidarité. Sur l'habitat, cadre de vie, au-delà des différents chiffres évoqués dans le diaporama, je préciserais qu'au niveau du point 2, les facteurs de difficultés sociales, nous pouvons préciser que l'accès à l'emploi reste une spirale de la précarité évoquée précédemment. Sur le point 4, plus des trois quarts des bénéficiaires de l'APL résident au sein du parc locatif public, cela représente 76 %. Nous en avons quand même 12 % en locatif social privé qui bénéficient de l'APL, 8 % en accession et 4 % au niveau du foyer logement. 3667 allocataires CAF, c'est environ équivalent à 2013. 10 721 personnes sont couvertes par les prestations CAF, soit 58 % de la population au niveau du département, c'est 55 %.

Les orientations ont été définies, vous le savez. Favoriser le parcours résidentiel, celui-ci est fortement limité par le vieillissement de la population, qui entraîne une faible rotation dans le parc locatif social et donc une sous-occupation, c'est pourquoi la diversification de l'offre et l'accession restent des leviers importants dans le cadre de ce parcours résidentiel. Prévenir les processus de dévalorisation, nous l'avons déjà vu en menant des opérations de renouvellement de l'offre de logement et effectivement en jouant, notamment pour les propriétaires occupants dans le parc privé sur le PIG habitat durable. Je précise que l'ANRU 1 avait quand même amené 290 relogements. Assurer la qualité résidentielle au quotidien dans le cadre d'une démarche de gestion urbaine de proximité, par exemple le ramassage et la collecte des ordures ménagères, la propreté, l'entretien des espaces extérieurs, l'ambiance et la tranquillité urbaine, l'accès aux services. En 2015, dans la

continuité du projet ANRU, il y a la réflexion sur l'ANRU 2. Nous martèlerons ce soir à plusieurs reprises les différents objectifs, notamment diversifier l'habitat et déspecialiser la cité familiale de la Lionderie, adapter la densité du quartier à son environnement, favoriser une forme de mixité fonctionnelle, avec un apport de développement économique, le désenclavement des quartiers, pour favoriser une mobilité des habitants avec une mutualisation, leur permettre de quitter le quartier pour aller dans certains services publics. C'est ce que j'appellerais cette mobilité. Vous avez les exemples d'un groupe ressource qui est fort important, puisque cela nous a permis de proposer un service social en direction des plus urgents, en matière de relogements. Le chiffre vous est donné, en 2015, c'est 29 reprises, je retiens que nous avons fait 18 attributions en cours d'année, avec la participation de ce groupe. Vous voyez la qualité des intervenants dans ce groupe. Sur les expulsions locatives, avec la commission de recours ultimes, nous avons évité tant bien que mal les expulsions sur la ville de Hem.

Nous remarquerons aussi une part importante des salariés aujourd'hui, ce que nous appelons les salariés pauvres, avec aujourd'hui des difficultés de gestion, de santé. Nous retrouverons des addictions, des problèmes psychologiques, avec des difficultés de gestion au niveau des crédits multiples, mais aussi, parfois, une inadéquation entre le foyer, la typologie de logement, pour faire court : trop grand, trop onéreux. Dans cette commission de recours ultimes, nous essayons à Hem, aujourd'hui, vous avez un impayé de loyer, le bailleur ne vous proposera pas un logement plus petit tant que vous n'avez pas régularisé votre impayé, ce contre quoi nous nous révoltons, en disant que nous ne trouverons jamais de solution, que c'est un cercle infernal. Les attributions de logements : vous voyez en 2015, 107 attributions. Vilogia, la plupart des logements, vous le savez, nous avons 5 logements en diffus, 73 % de T2 et T3. Je vous laisserai relire ces chiffres, mais notez-les, il faut les avoir sous le coude, parce que c'est quand même des chiffres qui, par la suite, lorsque nous parlerons du NPRU, reviendront. Cela représente quand même 19 % des attributions qui ont permis la décohabitation hémoise. C'est un grand logement où vous avez un regroupement de famille, nous avons favorisé la décohabitation pour favoriser le parcours résidentiel des grandes familles et la mise à disposition de grands logements. Ce sera l'objet plus tard d'une autre délibération. Le logement des personnes âgées, un tiers des occupants du parc locatif social. Le but aujourd'hui du CCAS est de maintenir les personnes âgées à domicile, les accompagner dans la levée des aides. Aujourd'hui, un maintien à domicile des personnes âgées demande effectivement à la fois des soins à domicile, mais également un suivi pour lutter contre la solitude et l'isolement. Nous mettons en œuvre différentes aides, qu'elles soient institutionnelles, associatives, voire municipales. Je vous ai parlé tout à l'heure du PIG habitat durable, de la gestion urbaine de proximité. Un coucou à l'action menée sur « j'aime ma ville propre » qui représente toujours un moment fort et un certain succès. Nous voyons que c'est intergénérationnel et interquartiers. Comment attirer des commerces ou des entreprises si une ville n'est pas propre, au-delà même du bien-être des habitants ?

L'accès à l'emploi, taux de chômage 18 %, cela reste au-dessus de l'agglomération lilloise, nous avons un décrochage scolaire d'une tranche d'enfants de 14 ans, nous avons quelque part dans les quartiers aussi des jeunes qui ont aujourd'hui des diplômes, sont surdiplômés. C'est une richesse de la jeunesse hémoise. Nous retrouvons d'ailleurs ces surdiplômés dans des associations comme le tremplin, qui viennent apporter des messages scolaires auprès des enfants, un soutien scolaire. Au niveau du bassin de l'emploi du Val de Marque, je le rappelle, nous avons Pôle Emploi en 2010, Mission locale en 2001, le Plie, l'accompagnement individuel renforcé, la maison de l'emploi depuis 2006, mais aussi, je n'oublierai pas le centre communal d'action sociale et les associations comme AISE, l'association d'insertion sociale par l'économie, Ordinat'Hem et bien sûr les centres sociaux.

Une faible représentation des activités économiques dans les quartiers en politique de la ville, je le disais tout à l'heure, d'où la nécessité d'une mixité fonctionnelle. Les orientations et les objectifs en 2015, c'était une forme de continuité visant en priorité à mettre en adéquation l'offre et la demande. Les implantations potentielles d'entreprises, la ZFU, aujourd'hui, territoire d'entrepreneurs, qui permet de soutenir l'activité économique dans les quartiers prioritaires et la création d'emplois au service d'une politique de lutte contre le chômage. Dans les QPV, améliorer la mise en relation des

demandeurs d'emploi avec les potentialités du tissu économique, beaucoup d'informations et d'orientation. Consolider les parcours professionnels et l'insertion à l'emploi. Toujours l'accès à l'emploi, dans l'insertion professionnelle, je rappellerai le dispositifs d'adultes relais, qui permet à certaines personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion. Il faut savoir que l'employeur est aidé à hauteur d'un peu plus de 1500 euros par mois, dans le cadre de ces aides relais. Le dispositif de contrat autonomie, qui renforce le circuit traditionnel de l'accompagnement vers une insertion professionnelle durable. Le dispositif d'aide aux jeunes sortis du système scolaire prématurément, c'est le plan « tous mobilisés pour vaincre le décrochage ». Les actions, nous en avons parlé, contrat de ville AISE, Ordinat'Hem et centres sociaux. Sur ce diaporama, nous reverrons bien évidemment le développement économique, le parc d'activités de la Blanchisserie, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, sur les actions pour favoriser l'artisanat, le commerce de proximité les chefs d'entreprise reçus dans ce cadre, nous voyons quand même que 13 ont implanté leur entreprise à Hem, et l'action de CitésLab, depuis sa création en 2015, a aussi son impact dans la création d'emplois.

J'évoquais tout à l'heure les jeunes potentialités des quartiers, qui souhaitent créer leur propre emploi. La réussite éducative, les constats, une part importante de jeunes sur la commune, 34,8 % de la population, c'est à peu près 6050 jeunes, avec des structures collectives petite enfance, associatives et municipales. Il faut savoir que les structures collectives et associatives drainent 70 % environ des parents qui mettent leurs enfants dans ces structures, qui viennent des quartiers en politique de la ville. Et municipale, on parle de la crèche familiale à domicile, qui draine à peu près 30 % sur ces 150 places. 6 groupes scolaires publics, 4 écoles primaires privées, j'insiste sans lancer le débat sur les écoles privées, maternelles et élémentaires, il faut compter 844 élèves, dont 326 dans les quartiers en politique de la ville, ce qui fait 38,62 %. Il faut quand même pointer cette particularité, qui n'est peut-être pas hémoise, mais qui est quand même significative. J'insiste bien que je ne rentre pas dans un autre débat.

Sur les orientations, vous voyez les équipements sportifs QPV, vous les reconnaîtrez, vous les connaissez, pour les fréquenter régulièrement. L'orientation et les objectifs, lutter contre l'échec scolaire et contre les inégalités d'accès aux activités sportives, culturelles artistiques et scientifiques. En fait, les deux objectifs mettent ainsi l'enfant au cœur du système éducatif, du projet éducatif territorial. En 2015, nous avons poursuivi l'action des rythmes scolaires, engagés depuis 2013. Au niveau du contrat ville, des actions d'accompagnement individuel en faveur des enfants et des jeunes. Aide au passage du permis de conduire et du métier de l'animation, aide au projet personnel scolaire, stages sportifs, culturels, soutien aux initiatives des jeunes dans le domaine artistique, culturel et musical, actions d'aide aux devoirs, du CP au lycée, dans les quartiers en politique de la ville. Le dispositif de réussite éducative, le DRE, vous voyez aussi son action, qui est mise en avant par les partenaires institutionnels et aussi par la satisfaction du collègue Raymond Devos, avec la principale Madame Deturck, qui participe beaucoup aux actions et qui nous aide notamment dans les différentes actions de contrat local de santé, nous le verrons un peu plus tard. Et vous avez aussi le studio HEMIX, la nouvelle salle culturelle Zephyr qui est connue et reconnue aujourd'hui, appréciée au-delà des frontières de Hem, sur la qualité des spectacles et la diversité culturelle et sociale proposée.

Ce développement d'offre culturelle et bien sûr la poursuite de la politique qui permet cet accès du pass culture pour les moins de 25 ans, 326 en 2015. Sur la santé, le diagnostic réalisé par la commune souligne les difficultés des parents parfois à suivre la santé de leurs enfants, notamment à comprendre l'intérêt du dépistage, des troubles sensoriels et psychomoteurs. Nous avons vu tout à l'heure le diagnostic du contrat de ville et du dispositif de réussite éducative. Nous avons repéré, et c'est peut-être une particularité des enfants de Hem, des troubles du sommeil, des actions sont menées avec le collège ou dans les écoles. Le problème d'hygiène, ce n'est pas spécifique à Hem, mais c'est quand même un repérage, notamment chez les enfants. Un phénomène qui est national, aujourd'hui, c'est l'obésité et son contraire. L'appropriation du logement génère parfois de sérieux problèmes de santé, nous avons mené également des actions dans ce cadre. Les consommations à

risques, l'alcoolisme et la toxicomanie, sans stigmatiser, naturellement, mais il faut rester préoccupés, notamment sur les quartiers Hauts Champs Longchamp, où nous voyons cette propension à avoir dans les statistiques une petite pointe. Les souffrances psychiques qui augmentent et la hausse du nombre de personnes âgées isolées, qui ont besoin d'être accompagnées, avec une insuffisance de prise en charge de certaines pathologies, les maladies neurodégénératives, des personnes handicapées vieillissantes. Les orientations, les objectifs, vous les avez sur une phrase à laquelle je n'ai rien à ajouter, si ce n'est qu'en définitive, il faut que nous mettions tout en œuvre pour développer de véritables parcours de santé effectifs, efficaces et efficients, notamment avec l'agence régionale de santé. Efficient, je vous rappelle la définition, c'est d'être efficace à moindre coût. En 2015, rappelez-vous ce contrat local de santé depuis 2013, c'était de relever le défi du maintien de l'amélioration de l'état de santé des populations, en œuvrant au plus proche, avec le repérage des besoins de santé. Vous avez les cinq axes, l'alimentation, la pratique de l'activité physique, je pense qu'il ne faut pas insister, cela paraît assez logique. Néanmoins, vous avez lu les neuf actions en détail sur les publics enfants, jeunes familles, bénéficiaires du RSA et ceux du CCAS, avec l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, avec une action qui m'avait particulièrement touché, au-delà des autres, c'est cette intégration au sein des accueils petite enfance municipaux, avec des créneaux spécifiques pour le sport adapté, sur la santé et la prévention, la lutte contre les addictions, avec l'importance de la prévention, du repérage, l'accompagnement et surtout la prise en charge.

La santé et les effets du vieillissement, c'est favoriser et maintenir l'autonomie dans le cadre des projets de vie des personnes âgées. Unis-Cité, le service civique, les associations pour développer des actions communes seniors. Le chef de file, sans minimiser l'action des autres associations, bien sûr, c'est « Image et Pensée ». Dans le cadre de la santé, également, le logement, sur des appropriations difficiles. Et nous travaillons sur des chantiers d'auto-réhabilitation, qui permettent aux gens de s'approprier leur logement, de comprendre, dans une démarche pédagogique, l'intérêt par exemple de la qualité de l'air. Vous le savez, la pollution est parfois plus à l'intérieur du logement qu'à l'extérieur, donc jouer sur les aérations, les bons gestes au quotidien. Je sais qu'aujourd'hui, pour le vivre et l'entendre, quand nous bouchons les aérations, c'est pour des soucis d'économies d'énergie, mais ce n'est pas à faire perdurer, justement. Notre pédagogie est suivie par des actions avec Solidarité habitat, SOLIHA, ancien PACT métropole. Les actions du Graal, je vous en dirai à d'autres moments.

Les statistiques de la délinquance dans les quartiers prioritaires montrent encore aujourd'hui la délinquance et les incivilités sont aussi pour les habitants qui y résident la première cause de leurs préoccupations. La part importante de la jeunesse, c'est aussi, sans être stigmatisant, une situation repérée, sur l'importance des délits de la voie publique. Vous les maîtrisez sur les secteurs insécures sur notre commune, Schweitzer, voire la Lionderie. Je n'invente rien en l'écrivant, mais c'est aujourd'hui une réalité, d'où d'ailleurs des projets de renouvellement urbain dans ces quartiers, notamment sur la Lionderie, plus particulièrement maintenant.

Sur les orientations et les objectifs, c'est promouvoir la citoyenneté, comme la première forme de prévention. Favoriser et développer les actions de prévention éducative et de citoyenneté, nous menons une politique forte et en renforçant la sécurité et la tranquillité urbaines, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité. Toujours sur la citoyenneté, en 2015, je pense qu'il faut voir sur les actions collectives l'information de sensibilisation, c'est surtout via le sport et la culture. C'est le soutien aux actions d'accompagnement des victimes et d'accès aux droits. C'est aussi un moment de s'intéresser, au-delà de l'accès aux droits, aux victimes. Cela a été mis en place, c'était une forte demande. Vous voyez les permanences d'ailleurs du point d'accès aux droits. Sur le DRE, j'en ai parlé tout à l'heure. Sur les aides au départ autonome, certains élus participent d'ailleurs à ces commissions d'octroi et de suivi. Avec le traitement des phénomènes de délinquance, nous ne reviendrons pas sur les missions de proximité de la police municipale et surtout l'observatoire du conseil intercommunal de sécurité et de prévention. Sur la solidarité, l'activité du centre communal d'action sociale, 276 ménages, 768 personnes, des secteurs plus particuliers où nous avons des

prescriptions plus conséquentes, c'est Hauts Champs et Longchamp, nous n'avons rien inventé, avec des familles majoritairement avec enfants, avec une légère majorité de familles monoparentales. Un tiers sont des bénéficiaires, des foyers sans enfant ou n'en ayant plus à charge. Vous avez la typologie des bénéficiaires en fonction de leur âge. Une prédominance des ménages bénéficiant du RSA, là aussi, il y a une forme de logique malheureuse, avec des problèmes budgétaires principalement évoqués. Vous avez les taux, le contexte économique, le chômage. Néanmoins, depuis 2013, nous avons un accompagnement et une prise en charge en outre des femmes victimes de violences. En 2015, nous avons organisé une grande journée d'information et de sensibilisation par le biais d'un théâtre forum. Ce n'est pas resté vain, cette action contre les violences conjugales, puisque je vous rappelle que le 17 novembre, une matinée est réservée aux professionnels, avec une intervention du théâtre de l'Aventure, qui reprendra au travers d'ateliers l'importance que la ville de Hem, aujourd'hui, en intercommunalité, porte sur les violences faites aux femmes. Sur la solidarité, la gérontologie, nous intervenons sous une forme de guichet unique avec une coordinatrice en gérontologie, qui fait énormément de déplacements à domicile, dans le cadre des aides institutionnelles, l'entretien ménager, l'aide à la toilette, le repas à domicile, téléalarme. Avec des dossiers plus particuliers, cela prend du temps, les dossiers de la maison départementale pour les personnes handicapées, sur la couverture maladie universelle, l'aide complémentaire santé, sur les aides à l'EDF-GDF, de mettre en branle toutes les possibilités de financement ou d'aides, légales ou facultatives, parfois même par le biais d'actions menées par le CCAS. 920 appels téléphoniques, 160 visites, donc nous sommes près aussi de la population des personnes âgées.

Sur l'action budgétaire, vous avez le fait de cette parité, de cette dotation de politique de la ville, mais aussi l'intervention de la ville de Hem. Je pense que tout autour de la table, nous le partageons, je voulais vous remercier de ne pas avoir bloqué cette délibération. J'ai essayé de ne pas être trop ennuyeux sur les chiffres, c'est important de les avoir. Aujourd'hui, nous sommes une commune, avec les moyens que nous avons, par rapport aux situations particulièrement spécifiques et stigmatisantes pour la ville de Hem, je crois que nous pouvons être, toutes options confondues de politique, fiers des actions menées. Le parfait n'existe pas, il y a peut-être encore des manques, mais quelque part, nous progressons. Et tous les ans, je pense que nous ajoutons une louche auprès de la population. Mesdames, Messieurs, je crois que nous avons tous le même objectif, le bien-être de la population, sans distinction sociale et sur tous les quartiers, même si, aujourd'hui, cette politique de la ville vise certains quartiers de la commune. Au-delà de cela, n'oubliez pas que nous touchons aussi sur d'autres actions plus de droit commun pour toute la population de Hem.

Merci de votre attention. Je vais donc lire maintenant, si vous le voulez bien, le compte rendu du porte-parole du conseil des citoyens, Monsieur Nonckelynck, suite à une présentation. « Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal de la ville de Hem, l'objet : présentation de la DSU du 17 septembre 2016 synthèse des avis exprimés par les membres du conseil citoyen ». C'était une présentation aussi dense que celle à laquelle vous allez assister ici, fondée sur le même principe et la mise à disposition aussi du rapport auprès du conseil citoyen.

« Suite à la présentation des éléments d'exercice 2015 par Madame Vallet, Directrice de la cohésion sociale et de la solidarité de la ville de Hem, qui a également précisé le cadre légal de cette présentation au conseil citoyen, quelques remarques ont été formulées par l'assemblée. La compétence de la MEL, en tant que pilote sur l'ensemble du territoire de la communauté est ressentie comme une administration éloignée des préoccupations locales. Pour exemple, l'application future de la CIET ne vient-elle pas restreindre le pouvoir du Maire dans le cadre des attributions ? Le conseil citoyen s'inquiète dans la continuité pour les mois d'être prioritaire. Pour les mêmes raisons et à cause des contraintes qui pèsent sur les bailleurs sociaux, nous apprenons le très faible niveau des mutations de logements, sans attribution, pour 1700 demandes annuelles. On constate ici la longueur pour satisfaire les demandes en attente. Les habitants s'interrogent, car d'un côté, leurs demandes ne sont pas traitées, et de l'autre, nous constatons des logements vides, d'autres indécents... Nous remarquons et soulignons, chiffres à l'appui, l'implication de la ville en moyens humains et financiers dans de nombreux domaines : éducation, jeunesse, cadre de vie. D'autant que ces interventions ne

sont pas toutes obligatoirement de la compétence de la commune. La santé, par exemple. Le service politique de la ville nous alerte sur de nouvelles problématiques, le vieillissement de la population dans les quartiers en QPV, donc le risque de devoir faire face aux besoins accrus de prise en charge des personnes âgées, les besoins de prise en charge au centre communal d'action sociale d'une population autre que celle des QPV, les personnes âgées précarisées, les salariés pauvres, ceux-ci sont également, à ce jour, concernés par les expulsions locatives, les impayés. Les membres du conseil, à défaut de résignation face aux difficultés, voire au sentiment d'abandon, sont au moins satisfaits de l'information qui leur est fournie sur les mécanismes administratifs et juridiques complexes et la façon dont la ville s'investit avec l'aide de ses agents compétents et motivés pour le bien-être des habitants dans nos quartiers. Je rappelle donc, pour le porte-parole du conseil citoyen, Philippe Nonckelynck». Effectivement, Monsieur le Maire, au-delà de cela, un petit commentaire, j'étais présent le jour de la présentation au conseil citoyen, il y avait beaucoup d'interrogations sur le logement, sur les attributions de logements et sur le fait aujourd'hui de ne pas oublier les habitants de Hem.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, Monsieur Sibille, de cette présentation complète. Qui veut prendre la parole ?

Mme Karima CHOUIA : Nous avons eu un très bon rapport d'utilisation de la DSU sur la ville. Moi, j'ai quelques questions quand même sur la répartition de toutes les dépenses de fonctionnement. Déjà, si nous reprenons quelques chiffres qui sont aussi dans le rapport, effectivement, il y a beaucoup de chômage à Hem, mais il y a aussi des revenus imposables supérieurs à Hem qu'à l'intérieur de la MEL. Nous constatons que la ville est toujours très coupée en deux, très marquée, des personnes au chômage dans les quartiers en difficultés et d'autres avec d'autres ressources sur d'autres quartiers. La ville dépense, d'après ce que vous indiquez, plus que ce que donne l'État, plus de quatre millions d'euros, très bien. Simplement, nous avons des répartitions qui me posent question. Déjà, l'aménagement de la Blanchisserie pour plus de trois millions d'euros est repris dans la DSU. 100 % des subventions aux associations sont fléchés sur la DSU. Or, toutes les associations ne sont pas pour des publics en difficultés ou dans les quartiers QPV. Les actions culturelles, dans la répartition que nous avons eue, sont toutes inférieures à 25 %. En tout cas, dans le pourcentage retenu, à chaque fois, nous mettons en avant les actions culturelles, nous nous rendons compte qu'à l'école de musique, nous avons 11 % des jeunes, des enfants, issus des quartiers QPV, 6 % à l'espace culturel Ferme Franchomme, 22 % à l'école d'Arts plastiques, 16 % bibliothèque pour tous et 13 % Ainsi Danse. S'il y a des priorités à faire, je pense et je le redis, c'est de mettre en avant la culture et l'accès à la culture pour tous.

Ces pourcentages retenus, j'aimerais les voir un peu plus augmenter. Cela peut faire sourire certainement, mais en tout cas, c'est la répartition que vous en avez retenue et que vous présentez. Sous-total culture, 124 000 euros. Comparé à l'aménagement de la Blanchisserie, 3 millions d'euros, je préfère que nous mettions 3 millions d'euros sur la culture que sur la Blanchisserie. C'est une question de priorité. Chacun ses priorités, c'est l'avenir. Nous retrouvons également l'extension du fonds d'aide à l'obtention du permis de conduire étudiants tout quartier et jeunes hors ZUS, en pourcentage retenu, 72 %. La DSU est bien pour les quartiers QPV. Nous avons une action qui est pour des étudiants tout quartier et jeunes hors ZUS, mais nous prenons quand même 72 % du montant que nous remettons dans la répartition de la DSU. Pour toutes ces raisons, je vais m'abstenir. Effectivement, des choses sont faites, sont certainement bien faites. Je redis ce que nous vous disons régulièrement. En fait, la dotation de solidarité urbaine permet à la ville de se désendetter. Tout simplement.

M. Moussa BACHIRI : Merci. Je suis tout à fait d'accord avec Madame Chouia, je ne vais pas répéter ce qu'elle a dit, je pense qu'elle a été précise. Monsieur Sibille, je suis content que vous nous fassiez cet exposé, ce bilan, mais je me pose beaucoup de questions sur la zone de Blanchisserie. C'est une zone franche, qui normalement doit dynamiser l'emploi des jeunes et de ces quartiers. Trois millions d'euros ont été investis sur ce secteur, sauf que nous n'avons pas de bilan : combien d'emplois ont été créés ? Combien d'emplois vont être créés ? Et combien de jeunes ou moins jeunes des quartiers en

bénéficient? Vous avez à un moment donné été précis sur le pourcentage du chômage dans Hem, surtout sur ces quartiers nord. Est-ce que la ville a pu, à un moment donné, saisir des emplois d'avenir pour pouvoir donner à ces jeunes un tremplin, pour pouvoir accéder à l'emploi et tirer vers le haut, montrer un peu l'exemple sur ces quartiers? Vous avez parlé des adultes relais, effectivement, c'est des emplois, mais c'est des emplois précaires. Vous pouvez toujours me rappeler que les emplois d'avenir sont précaires et après trois ans, que faisons-nous d'eux? Mais au moins, ils auront accès à une formation, pour pouvoir avoir au moins le pied à l'étrier vers l'emploi. Là non plus, je n'ai pas eu de réponse. Concernant la prévention, nous en avons aussi parlé, j'aimerais savoir ce que nous avons fait pour les incivilités dans les quartiers? Est-ce que des caméras vont les arrêter? Je n'ai pas eu de bilan de caméras, aujourd'hui, qui ont empêché les incivilités sur les quartiers. Aujourd'hui, à part constater, est-ce que nous pourrions nous dire, à un moment donné, de la médiation, de l'humain sur le terrain, pour pouvoir accompagner ces jeunes dans ce dialogue? Comme vous avez dit, la première prévention, c'est aussi d'y aller dès le début. Je ne vois pas de réponse. Concernant le logement, je vous le dis, c'est très bien, ce que vous avez dit, Monsieur Sibille, je suis tout à fait d'accord sur des choses, je me pose des questions sur d'autres, puisque je n'ai pas de réponse. Vous avez parlé des habitants socialement pauvres, qui sont dans la précarité, dans une éducation... j'exagère, ne le prenez pas mal, dans le quartier nord, certains sont en manque d'éducation. Dans les quartiers nord, beaucoup de choses sont à faire sur l'éducation.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est Macron qui a dit cela, ce n'est pas Philippe Sibille. Il a été ministre de l'Économie.

M. Moussa BACHIRI : Très bien, vous le soutenez. Simplement, je reprends le fil, je disais simplement, il y a beaucoup de questions sur ces points-là. Nous n'avons pas non plus entendu combien de logements ont pu sortir des personnes qui habitaient les quartiers nord, pour habiter dans d'autres secteurs de la ville. Combien de logements sociaux ont pu être créés? Nous pouvons en démolir un petit peu à la Lionderie et au quartier nord, pour l'ANRU 1, qu'est-ce qui a été créé en dehors de ces secteurs, en pourcentage? Vous n'allez pas me dire qu'il y a trois maisons, trois appartements de ce côté-là, trois de ce côté-là. Qu'est-ce qui fait aujourd'hui que nous pouvons changer la tendance? Qu'est-ce qui est fait aujourd'hui pour avoir une ville homogène? Qu'est-ce qui est fait aujourd'hui pour baisser ce pourcentage? En tout cas, je vais m'abstenir, parce que je n'ai pas eu de réponses à tous ces questionnements. Merci.

M. Thibaut THIEFFRY : Nous allons peut-être parler de la même chose. Vous insistez beaucoup sur le taux de chômage de la ville et vous insistez à mon sens beaucoup trop sur le taux de chômage de la ville. Est-ce que vous savez que la compétence emploi est principalement sur l'État et les régions? L'État, c'est vos amis, ce n'est pas les nôtres. La région a été gérée par la gauche pendant une éternité, heureusement que cela a changé récemment, cela va beaucoup mieux. C'est la première chose. Si vous voulez vous plaindre à quelqu'un de l'emploi, vous prenez rendez-vous à l'Élysée pour aller voir François Hollande, dépêchez-vous de prendre le rendez-vous, parce que c'est fini dans sept mois, et puis vous vous plaignez. Pour l'instant, vous ne pouvez pas vous plaindre ici, au Conseil municipal, que l'emploi va mal en France. Regardez, c'est comme cela partout en France, sauf si vous ne regardez pas les infos. Vous regarderez que partout les chiffres sont mauvais. Par ailleurs, nous pouvons nous pencher sur certaines catégories, puisqu'il faut aller dans le détail, vous parlez du chiffre global, mais si nous allons sur la catégorie des moins de 25 ans ou celle des 25-50 ans, nous voyons que par rapport à la région, la ville fait mieux. Donc même là où ce n'est pas notre compétence principale... vous savez, c'est votre président qui n'arrêtait pas de dire « nous allons inverser la courbe ». Même sur une compétence qui n'est pas la nôtre à la base, nous l'avons fait.

M. Saïd LAOUADI : Merci, Thibaut, pour ton intervention. Moi, je vais d'abord remercier Philippe, parce que c'était intéressant. Je sais que c'était long, mais cela dénote tout le travail qui est fait sur la commune envers tous les publics. Sincèrement, cela nous éclaire aussi d'une manière globale sur le travail qui est fait au niveau de la prévention, de l'accompagnement. Je vais répondre à Monsieur Bachiri, parce que systématiquement, il parle de l'emploi. Avant l'emploi, il faut penser au développement économique. C'est un travail de fond, de longue haleine. C'est simple de dire « il suffit

de», d'accord, mais cela prend du temps. En plus de cela, tant qu'il n'y a pas de développement économique dans notre pays, il n'y a pas d'emploi derrière. Sur la zone franche, d'abord, il ne faut plus parler de zone franche, il faut parler de quartier prioritaire. Sur la Blanchisserie, les entreprises qui sont installées sont de taille modeste, il faut les laisser se développer. Je suis persuadé qu'elles sont porteuses d'avenir. Je vous invite, Monsieur le Maire, pour la pose de la première pierre de l'hôtel d'entreprises pour lequel nous nous battons depuis des années. C'est toujours simple de dire que c'est beaucoup d'argent, j'enregistre aussi que pour Madame Chouia, l'emploi n'est pas une priorité, dont acte, chacun ses priorités, vous avez raison de le décliner. Je le déplore, parce que pour moi, tout est important. C'est la déclinaison de tout ce qui a été fait sur la commune. Monsieur Bachiri, il faut savoir que dans les quartiers prioritaires, il n'y a plus les mêmes droits. Sur la Blanchisserie, les entreprises, puisqu'elles ne sont pas en quartier politique de la ville, donc ne sont pas prioritaires, ne bénéficient pas des aides de la zone franche. Il faut les laisser se développer. C'est d'abord amener les entreprises. Les règles ont été changées, ce n'est pas moi qui les ai changées. Je vais revenir sur ce que disait Thibaut, il faudrait peut-être voir aussi au niveau de l'État pourquoi ils ont changé les choses. Nous, cela prend du temps. Ce n'est pas du domaine de la commune. Sur les emplois d'avenir, je pense qu'en tant que président du GIP AGIRE, je peux vous dire que les Hémois ont largement bénéficié des emplois d'avenir. Effectivement, j'ai toujours dit que pour l'emploi d'avenir, il fallait taper dans les entreprises privées, pas dans les associations, pas dans les communes. Les communes ont un autre rôle. Si c'est pour prendre des jeunes, les monter en compétence et ne pas les garder... la ville a fait le pari, à chaque fois qu'elle a pris un jeune, plutôt le monter en compétence et le garder. Alors nous, sachez-le, au niveau de la préfecture, toutes les missions locales ont été rappelées à l'ordre, sauf celle du Val de Marque. Cela veut dire que nous sommes au-delà des chiffres demandés par l'État en emplois d'avenir. Vous devez vous féliciter du fait que beaucoup de jeunes de la commune, filles ou garçons, aujourd'hui, bénéficient des emplois d'avenir. Nous sommes bien au-delà des chiffres, ce qui nous coûte d'ailleurs beaucoup de temps pour l'accompagnement. Je rappelle qu'en plus de cela, c'est les communes qui ensuite, avec l'État, vont à 60 % accompagner ces jeunes. Ce n'est pas le tout de les mettre en emploi d'avenir, encore faut-il les accompagner. Pour les emplois d'avenir, ce n'est pas la première fois que vous faites allusion aux choix qu'a faits la commune. Elle a fait le choix de les mettre dans les entreprises privées, qui les montent en formation et signent un CDI.

Mme Françoise PLOUVIER : Simplement, sur les contrats d'avenir, je suis exactement dans ta lignée. Regardez un petit peu ce qu'a déclaré la Cour des comptes sur les contrats d'avenir hier. Cela va vous amuser un peu. Cela coûte une fortune, du temps, il vaudrait mieux reconcentrer les crédits. Vous savez, nous n'avons pas de leçon à recevoir sur les contrats d'avenir à Hem.

Kamel MAHTOUR : Je voulais revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur Bachiri. Vous parliez de quartiers nord, moi, je dirais plutôt quartiers Politique de la ville. Moi, c'est tous les quartiers. Sur les incivilités, ici à Hem, nous avons un tissu associatif qui est quand même très riche, qui mène des actions : les centres sociaux, les associations de quartier qui créent du lien social. Cet été, je ne suis pas parti en vacances, j'ai fait beaucoup de terrain. Je peux vous dire que dans tous les quartiers de la ville, je pense qu'il y a eu moins de problèmes qu'ailleurs. Cela veut dire que la ville, Philippe l'a indiqué dans son rapport sur différents axes, fait quand même pas mal de choses. À Hem, la prévention, c'est la vie de tous les jours, dans tous les axes, la citoyenneté, les associations, les clubs sportifs, les associations culturelles. Tout cela, c'est de la prévention. La prévention, c'est général. Ce n'est pas seulement « prévenir que guérir », c'est aussi tout le travail de terrain qui est fait par ces associations et la ville. La ville est présente dans tous les quartiers. Nous sommes attachés à ce vivre ensemble. Moi, je ne veux plus entendre parler de quartier nord, quartier sud. Pour moi, tous les quartiers de la ville comptent.

M. Moussa BACHIRI : Je voudrais vous rappeler juste une chose, je pense que vous êtes un peu jeune pour vous en rappeler. Les gouvernements mettent à un moment donné à disposition des aides, que les villes et communes doivent saisir. Nous parlons souvent de subventions, que ce soit du département ou de la région. Ils donnent des subventions sur des projets. Là, concernant l'emploi,

comme nous l'avons dit, les emplois d'avenir, cela déplaît à certains, c'est aux villes à un moment donné de porter un projet par rapport à leurs priorités concernant les populations. Ce n'est pas une question par rapport au gouvernement ou à la région. Nous pouvons très bien dire que c'est une question aussi de choix d'une ville à un moment donné de porter des projets. Comme disait Madame Chouia, sur les priorités que chacun porte à un moment donné, l'objectif d'amener la population vers quelque chose, c'est aller chercher les fonds, les moyens pour mettre une politique sur sa commune. Et ne pas dire simplement « c'est le gouvernement, le département ou la région qui ne fait pas son travail ». Le premier magistrat de la ville, c'est Monsieur le Maire. Aujourd'hui, c'est le conseil municipal qui porte les orientations sur les objectivités, les problématiques de notre ville et l'avenir de notre ville. C'est cela qu'il faut se dire. Et arrêtez de démissionner à chaque fois en disant « nous n'y sommes pour rien, c'est le gouvernement ». À ce moment-là, il ne faut pas siéger ici. Moi, je dis simplement : nous allons chercher les fonds, nous avons des moyens, il faut les saisir et voir l'orientation de la ville. C'est tout simplement cela. C'est comme cela qu'il faudra essayer de travailler pour faire avancer une ville.

Un intervenant : Les moyens, c'est les contrats d'avenir ?

M. Moussa BACHIRI : Il n'y a pas que cela. Je dis simplement au conseil municipal que Monsieur le Maire n'a pas saisi à un moment donné... Monsieur Sibille a parlé du pourcentage de chômage. Vous avez très bien dit que le pourcentage de chômage était très élevé, 18 %, c'est plus élevé que le département. Quelle politique mener pour essayer de tirer ce pourcentage vers le bas ? Soit vous n'avez pas écouté, soit vous ne vous êtes pas intéressé. Monsieur Laouadi, vous avez bien dit l'année dernière que vous aviez une entreprise qui présentait 400 emplois. Je pense que nous avons oublié, nous n'en parlons plus. Vous ne nous avez pas encore répondu combien sur Hem étaient prévus et combien cette grande entreprise qui venait investir... je suis le premier à dire que c'est une chance, quelle est cette politique ? Ou cela en est-il, concernant ces emplois, Monsieur Laouadi ? Vous avez parlé des emplois d'avenir. Après trois ans, qu'en faisons-nous ? Moi, je me dis qu'il y a beaucoup d'emplois, comme les adultes relais, qu'en faisons-nous ? Nous les prenons quand même et j'en suis heureux. Au moins, un jeune qui peut avoir trois ans dans la vie active et avoir après accès à une formation de son choix, qui pourrait être qualifiante, je pense que c'est une chance que nous ne devons pas négliger ni refuser à cette jeunesse. Dire que c'est les associations... effectivement, les associations ont pu en prendre. Quand vous avez dit que c'était les entreprises privées, je vais vous dire, Monsieur Laouadi, si la ville avait pris des emplois d'avenir, déjà, 70 % seraient pris en charge, oui, Monsieur le Maire. Ce serait des emplois qui ne coûtent pas cher, mais qui peuvent apporter beaucoup pour notre ville, sur beaucoup de points, en termes de prévention, d'animation, de la voirie. Il y a beaucoup de choses que nous aurions pu travailler à moindre coût, en même temps donnant-donnant, cela aurait pu aider des jeunes d'un côté et la ville d'un autre côté. Merci.

M. Laurent PASTOUR : Monsieur Bachiri, vous dites tout et son contraire en même temps. Vous reprochez à la ville de ne pas faire lorsque les autres collectivités territoriales ne font pas. D'un autre côté, vous reprochez à la ville de faire la Blanchisserie, qui n'est absolument pas la compétence communale. C'est une compétence de la communauté urbaine de Lille, la compétence économique qui, à l'époque de Madame Martine Aubry, n'a rien fait au niveau économique. C'est pour cela que nous avons dû le faire à la place. D'un côté, vous nous reprochez en disant « si la région ne fait pas, si l'État ne fait pas, c'est de la compétence du maire de le faire à la place », et puis d'un autre côté, pour la Blanchisserie, vous nous reprochez de le faire et que l'argent aurait mieux fait d'aller à la culture. Vous avez l'habitude, chaque fois que Madame Chouia parle, de dire « je suis tout à fait d'accord avec elle ». C'est que vous avez été tout à fait d'accord avec ce qu'elle a dit juste avant. Je trouve que vous n'êtes absolument pas cohérent dans vos propos.

M. Francis VERCAMER, Maire : S'il vous plaît, Monsieur Bachiri, vous pouvez contester ce qu'il dit, mais demandez la parole, je la donne, ne vous inquiétez pas. C'est le jeu, aussi. Vous ne pouvez pas non plus reprocher aux gens qui ne sont pas avec vous de vous dire que vous n'avez pas raison.

M. Jean-François LECLERCQ : Pour dire à Madame Chouia que la culture pour tous fait partie de nos préoccupations, lui rappeler également que les chiffres du rapport DSU montre les réalités de l'année 2015, mais je voudrais rappeler que nous sommes partis de très loin. Lorsque nos écoles municipales ont été créées en musique et en arts plastiques, les enfants des quartiers dits défavorisés étaient peu présents à l'époque et au fil de l'eau, avec les tarifs que nous pratiquons, qui défient toute concurrence par rapport à ce qui peut se faire sur les métropoles et dans d'autres villes, je pense que 50 euros pour aller à l'école de musique, sur une année, si vous trouvez moins cher ailleurs, vous me le direz. Au fil de l'eau, nous avons un pourcentage d'enfants dans ces écoles qui augmente et j'en suis ravi. Le travail que fait Esther Devoldre dans les écoles de la commune a plus de 50 % du budget dans les écoles des quartiers en difficultés. Là aussi, tous les projets que nous avons dans ces écoles, avec Joëlle Cottenye, nous les validons systématiquement, puisque c'est une chance pour ces enfants de pouvoir avoir Esther et sa collègue dans ces écoles. Depuis que ce travail se fait dans ces écoles, nous avons des enfants de plus en plus nombreux à l'école de musique. Nous continuerons à le faire. Vous verrez qu'au fil de l'eau, ces écoles de discipline, qu'elles soient municipales ou associatives, puisque le Théâtre de l'Aventure n'est pas repris, mais je peux vous dire que nous y avons beaucoup d'enfants des quartiers, d'autres associations dans les quartiers, je pense à Atabak, à La Gauloise, au Showband New Spirit, ce sont des enfants des quartiers également, que la ville soutient à 100 % au niveau de la subvention, des locaux, des dispositions. Là aussi, la culture pour tous est dans les quartiers, dans nos écoles de discipline. Je voudrais rappeler également que, lorsque nous faisons un équipement culturel, c'est pour toute la ville. Ce n'est pas seulement pour un quartier, mais pour toute la ville. Là aussi, la volonté est que les Hémois s'approprient tous, dans tous les quartiers, ces équipements culturels. Je pense au Zéphyr, nous avons créé la deuxième saison, de gros événements ont eu lieu, toutes les écoles de la ville ont participé, notamment avec l'action qu'a menée Guislaine Buyck avec Blandine Leplat. Nous avons accueilli bon nombre d'enfants, comme les autres quartiers. Ne dites pas que la culture pour tous n'existe pas à Hem. Elle est au quotidien, venez nous voir plus souvent dans nos équipements culturels, vous en aurez la preuve.

Mme Karima CHOUIA : Merci pour ces explications. Nous parlons bien de la dotation de solidarité urbaine, qui est donnée à la ville spécifiquement pour les quartiers. Effectivement, quand il est question de choix, je le répète, je trouve cela dommage que nous mettions trois millions d'euros pour l'aménagement de la Blanchisserie, alors que la culture, la prévention jeunesse, la citoyenneté, prévention, c'est beaucoup moins. Il est question de choix et effectivement, dans la répartition, finalement, nous avons moins de 25 % des personnes issues des quartiers, pour lesquels on nous verse la DSU, qui sont dans les équipements. Oui, effectivement, il y a des choses, simplement, nous parlons bien de la dotation de solidarité urbaine, qui est versée à la ville pour ses quartiers en difficultés.

Mme Séverine CORBANIE : Je voulais insister sur la santé. Je pense qu'au niveau de la ville, pas mal de choses se font pour tous les publics, pour la petite enfance. Il y a eu beaucoup d'actions santé à la maison de la petite enfance, des gestes de premiers secours, sur les addictions aux écrans chez les petits, sur l'alimentation. Des efforts sont faits, des goûters et repas bio sont servis tous les jours. Au niveau des seniors, beaucoup de choses ont aussi été faites. Par exemple, pour la semaine bleue, il y a une action sur les risques de chute. Dans les écoles, il y a la semaine du goût. Dans les centres aérés, il y a aussi eu des choses sur tout ce qui touche aux addictions. Je ne peux pas tout citer tellement il y a de choses. Il va bientôt y avoir la semaine du souffle, sur tout ce qui est bronchiolites, etc. Tout cela pour dire que nous touchons beaucoup le milieu social. Nous essayons de faire des actions avec l'épicerie solidaire. Il va y avoir par exemple le conte animé, *Le Voyage de la Graine*, nous allons découvrir aussi des plantes aromatiques. Il y a la cuisine mobile, comment apprendre à faire des plats avec tout ce qu'il y a dans l'épicerie solidaire, pour cuisiner pas cher et bien s'alimenter. Tout cela pour dire qu'au niveau santé, tous les mois, il y a des choses, surtout sur les quartiers sensibles.

Mme Safia OULMI : Je voulais juste dire à Monsieur Bachiri que les propos tenus depuis le début de son discours, et je vais rebondir sur le mot qu'il a utilisé pour Monsieur Thieffry, c'est qu'il est très jeune dans la ville de Hem. Tout simplement, en donnant le conseil d'aller chercher des subventions

pour pouvoir apporter du logement, des apports concernant l'économie, c'est exactement ce que fait Monsieur le Maire depuis le début de tous les mandats qu'il a menés jusqu'à aujourd'hui, tel que l'ANRU. Depuis le début, vous disiez que vous ne voyiez rien du tout. En termes d'évolution dans les quartiers, vous ne voyez rien, vous disiez que les quartiers nord n'avaient pas d'évolution, que l'économie n'avait pas évolué. C'est les propos que vous teniez tout à l'heure. En tout cas, moi, c'est ce que j'ai entendu. Excusez-moi si j'ai mal compris. Jusqu'à ce jour, si vous voyez l'évolution qu'il y a eue dans les quartiers, d'autant plus qu'il y a une mixité ou une dynamique qui se forment un petit peu partout sur la ville, même si c'est très lent. Forcément, nous ne faisons pas d'un claquement de doigts le changement d'une ville. En tous les cas, l'évolution est bien là et est bien naissante et progressiste. Voilà ce que je voulais dire. En tous les cas, si ce n'est pas ce que vous avez dit tout à l'heure, alors je n'ai rien compris, excusez-moi.

Mme Thérèse NOCLAIN : Je voulais intervenir vis-à-vis de Madame Chouia, qui tout à l'heure a parlé du permis de conduire qui ne concernait pas assez de jeunes d'un quartier. Les aides au permis de conduire, c'est pour tous les jeunes de Hem, sans distinction de quartier, et c'est tant mieux. Je souhaite qu'il y ait encore plus de jeunes. De toute façon, c'est selon des critères, donc si un jeune correspond aux critères, il peut passer son permis de conduire avec des aides.

Mme Karima CHOUIA : Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que dans la répartition et dans le pourcentage retenu, quand une action est précisée hors ZUS et pour tous les jeunes, pourquoi est-elle prise en compte à 72 % sur la dotation de solidarité urbaine qui est versée pour les quartiers en difficulté ? Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire un permis et l'étendre pour tout le monde.

Mme Françoise PLOUVIER : En la matière, nous n'allons quand même pas prendre des ciseaux et couper dans la dentelle. Vous devriez le savoir, pour vous être occupée des jeunes. Vous avez bénéficié en son temps, il me semble, de subvention DSU. Quand nous ne voulons pas voir blanc ou gris, nous voyons noir. Vous dites que nous manipulons, mais moi, je trouve que vous manipulez beaucoup. Je peux vous dire que pas plus tard qu'hier, à la MEL, sur la recherche de subvention, Monsieur Bachiri, Francis Vercamer a dû avoir les oreilles qui sifflent à l'assemblée, parce que nous avons pratiquement alloué une palme d'or à Hem pour la recherche de subventions. Pour une petite ville, en faire autant, nous l'avons comparée à Roubaix, je ne sais pas si vous voyez.

M. Moussa BACHIRI : C'est incroyable, vous n'arrivez pas à me comprendre. J'ai simplement dit que le maire est celui qui va chercher les subventions pour orienter sa politique sur des spécificités bien précises sur sa ville. Je ne disais pas que Monsieur le Maire n'allait pas chercher des subventions et ne faisait rien sur ses quartiers ou sur sa ville. Une question m'était posée : « on ne peut rien faire, c'est le gouvernement, sur ces spécificités, cela appartient au gouvernement ou à la région, heureusement que la région a changé, c'est pour cela que nous faisons un peu quelque chose ». C'était simplement à cela que je répondais. J'expliquais que sur les responsabilités d'un maire, sur les projets qu'il peut mener sur sa ville, comment les mener, c'était simplement cela. Ne prenez pas mes mots pour les transformer.

Mme Françoise PLOUVIER : Vous le félicitez, en fait ? Je n'avais pas compris.

M. Moussa BACHIRI : Non, c'est sur les orientations que je ne suis pas d'accord, c'est différent. Si nous sommes là simplement pour me faire dire des choses que je n'ai pas dites, laissez cela aux journalistes, merci.

M. Philippe SIBILLE : Madame Chouia, effectivement, nous avons fait le même constat, puisque j'avais évoqué en préambule qu'il existe encore des écarts sur la commune. Mais quelque part, je suis rassuré que vous n'avez voté que l'abstention et non le rejet de cette politique. Je crois qu'aujourd'hui, l'action menée depuis plusieurs années maintenant est justement d'essayer tant bien que mal de resserrer les écarts. Si toutefois nous n'y arrivons pas suffisamment vite, nous partons de loin également, cette politique de dotations sociales urbaines va dans le sens d'essayer de donner des moyens à des populations en difficultés, pour améliorer les différents accès dont nous venons de

parler, au logement, à la culture. Je ne reviens pas sur le tracé de la dotation, j'ai bien saisi à chaque fois le leitmotiv sur lequel vous revenez. Quelque part, je peux vous rejoindre. Par contre, vous savez, permettez-moi de dire cela, dans certains quartiers hors QPV, vous avez aussi des jeunes qui ne sont pas toujours dans ceux que vous pensez, nantis, qui aujourd'hui se disent « je n'ai rien ». Quand vous avez un jeune qui vient vous dire « qu'est-ce que je dois faire, Monsieur ? Pour qu'on s'occupe de moi, je dois brûler une voiture », permettez-moi cette remarque. Ceci dit, il y a bien la traçabilité de la dotation. Quand vous parliez de moyens, rappelons-nous qu'il y a la politique de la ville, mais aussi l'intervention de la commune. Un euro, un euro. Il y a quand même une démarche aussi de la commune, Monsieur Bachiri, de donner les moyens à une population qui ne les a pas aujourd'hui, d'accéder à la culture, au sport ou autre. Nous n'allons pas revenir sur le débat, cela a été répondu de façon très convenable. Sur le logement, Monsieur, vous me dites que je n'ai pas de chiffres. Nous partons de loin également. L'ANRU a bénéficié de nombreux Hémois. Que voulez-vous que je vous dise, aujourd'hui, Monsieur ? Les Hémois sont attachés à leur commune et à leur quartier, ils ne veulent pas le quitter. C'est une réalité, aujourd'hui. Vous avez des habitants de Hem qui ne souhaitent pas quitter leur quartier, même lorsque nous avons une possibilité de leur offrir un logement hors quartier. Cela n'est plus aujourd'hui de l'inquiétude, vous avez aussi d'ailleurs des salariés qui souhaitent rester dans le quartier. Le but de l'ANRU, cela a été dans les marges foncières de créer cette mixité sociale. Nous en reparlerons tout à l'heure, juste après, sur le NPRU. Il y a cette volonté aujourd'hui de créer du logement et de mettre de la mixité sociale dans les quartiers en QPV, et non spécifiquement à l'extérieur. À partir du moment où la population hémoise souhaite y rester, qu'est-ce que je dois dire ? Que devons-nous apporter comme réponse ?

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Sibille, vous y reviendrez avec la CIET, donc nous n'allons peut-être pas parler trop de logement maintenant. Quelques mots, si vous le voulez bien, pour conclure ce débat, qui était ma foi très intéressant, qui a fait participer beaucoup d'élus du conseil. C'est la première fois, d'ailleurs, que nous avons un rapport de ce type. Cela fait quand même 17 ou 18 ans que nous passons ce rapport. C'est la première fois qu'il y a un débat aussi riche autour de ce rapport, avec des antagonismes. C'est normal, compte tenu des différences qui nous opposent, entre vos différents groupes et celui de la majorité. Les oppositions sont quand même importantes sur la conception de la politique.

Moi, j'ai noté que plusieurs d'entre nous nous ont rappelé que nous étions une et une seule ville, certes composée de quartiers, mais nous n'avons pas intérêt à diviser et opposer les quartiers les uns contre les autres. Kamel Mahtour y a fait référence. Contrairement à vous, vous opposez systématiquement les quartiers d'un côté de la ville par rapport à un autre. Nous sommes élus pour l'ensemble de la ville, je vous le rappelle. Quels que soient les Hémois, ils ont droit à nos égards, à ne pas être stigmatisés au sein de ce conseil municipal. Une deuxième chose qui nous oppose, et là, c'est plus Madame Chouia, c'est la conception de la politique que vous faites. Vous préférez mettre 3 millions d'euros dans la culture plutôt que dans l'emploi. C'est votre choix. Moi, j'estime que l'emploi provient du développement économique. Thibaut l'a fait remarquer tout à l'heure, Saïd Laouadi aussi. Effectivement, c'est une politique que nous avons mise en place depuis un certain nombre d'années. Elle a commencé par le parc d'activités des 4 Vents en 1992 et elle se poursuit avec les différents parcs d'activités ou activités que nous implantons sur la commune. En ce moment, c'est la Blanchisserie, mais il y a également, en face de la mairie, la zone Gabert, également la zone Marcel Lecoeur et quelques autres zones, qui n'ont pas toujours été faites par cette majorité, mais dans le sens de créer de l'activité économique sur le territoire, afin de pouvoir créer de l'emploi. D'ailleurs, si je prends les chiffres de l'emploi, Monsieur Bachiri, je voulais simplement vous faire remarquer que lorsque nous regardons l'évolution de l'emploi sur un an à Hem, des moins de 25 ans, puisque c'était votre souhait qu'il y ait de l'emploi pour les jeunes, au national, la situation s'est améliorée. Peut-être est-ce déjà le début de l'inversion de la courbe du chômage. L'évolution des moins de 25 ans, c'était 5,6 %. À Hem, sur un an, tenez-vous bien, Monsieur Bachiri, l'évolution de l'emploi des moins de 25 ans a été de +25,3 %. C'est-à-dire 25 % de baisse du chômage à Hem en un an pour les jeunes de moins de 25 ans. Nous pouvons estimer que la politique économique que nous menons sur notre territoire va dans le sens de la jeunesse, puisque nous avons un meilleur taux que le niveau régional.

Nous comparons avec la région, mais je pense qu'au niveau national, nous devons être à peu près au niveau régional.

Deuxième remarque, Madame Chouia, vous avez insisté plusieurs fois sur le fait que la dotation de solidarité urbaine était faite pour les quartiers politique de la ville. C'est faux. Je vous lis l'article 2334-15 du Code des Collectivités territoriales : « la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines, confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées ». C'est exactement notre cas. Nous sommes une ville pauvre, puisque je vous rappelle que nous sommes parmi les 120 villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres de France, nous touchons la DDU, la DPV maintenant. Nous avons des charges élevées, Philippe Sibille vient de le présenter, c'est pour cela que nous touchons la DSU. Nous avons une faible ressource et des charges élevées. Il n'est jamais dit dans l'article que cette dotation est faite pour les gens des quartiers politique de la ville. Simplement, il est indiqué un peu plus loin que si, en plus, nous avons des quartiers en politique de la ville, il faut que nous indiquions ce que nous y faisons. Il n'a jamais été indiqué que la totalité de la dotation doit être pour les quartiers. Et pourtant, nous le faisons, puisque nous mettons deux fois plus que la dotation dans ces quartiers. Nous allons bien plus loin. Je voudrais bien que nous calculions combien met la ville de Lille, par exemple, avec sa dotation.

Quand nous regardons la dotation de solidarité urbaine de Hem, par rapport aux autres villes, je peux vous dire que nous sommes largement plus généreux que d'autres villes. Après, vous nous dites qu'il faut développer la culture dans les quartiers. Écoutez, si vous avez une oreille attentive à la DRAC, je vous propose d'aller leur dire, parce que jusqu'à maintenant, la DRAC n'a jamais mis un sou dans les structures culturelles dans les quartiers, et particulièrement à Hem. Pas un sou, y compris à l'Aventure. J'ai même été moi-même avec le président de l'Aventure et le directeur plusieurs fois, pour essayer d'avoir des moyens, ils nous ont toujours dit « nous, nous faisons de la culture élitiste ». La culture n'est quand même pas notre compétence première, avouons-le, nous mettons quand même dans l'Aventure et un certain nombre d'équipements culturels de la ville, mais la DRAC et l'État, qui est quand même le premier compétent en matière culturelle... je me souviens des promesses, à commencer par Mitterrand, « 1 % du budget ira à la culture ». Jusqu'à maintenant, aucun gouvernement n'a mis 1 % du budget de la France. Même Hollande avait fait la même promesse, de mémoire, mais il ne l'a pas atteint. Il faudrait peut-être balayer devant votre porte avant de reprocher à la ville de ne pas mettre assez dans la culture.

Enfin, sur la clé de répartition, je reconnais qu'un certain nombre d'équipements n'accueillent pas forcément l'ensemble des habitants de la ville en tant que les pourcentages sont très différents. Je serais bien surpris de regarder par exemple combien il y a de gens des quartiers du centre au centre social des Hauts Champs, combien il y a des gens du quartier du centre à HEMIX ou à l'AJTF, combien des quartiers du centre dans les structures qui se trouvent au nord, au Judo, par exemple, etc. En fait, que font les gens ? Ils vont en proximité. Si les équipements sont dans le sud, forcément, vous avez un peu plus des gens du sud de la ville. Si les équipements dans le nord, vous avez un peu plus de gens du quartier nord. Quand l'équipement culturel se trouve dans le nord, l'Aventure, par exemple, c'est juste à la limite des quartiers QPV et le reste, vous avez à peu près 50-50. En fait, c'est une question géographique, ce n'est pas du tout une question culturelle ou politique. C'est une question géographique. C'est d'ailleurs pour cela que nous implantons de plus en plus d'équipements dans les quartiers Hauts Champs, Longchamp et les quartiers en politique de la ville. Quand vous regardez la carte qui a été faite par un cabinet d'études qui est en train d'étudier les besoins de la population par rapport à l'offre de services, vous verrez que tous les équipements sont alignés en gros de Lys-lez-Lannoy, à hauteur de ce que nous appelons maintenant le centre de solidarité, jusqu'à la mairie de Hem, à peu près en ligne droite, ou jusqu'à la ferme Franchomme, avec des équipements tout au long de cette ligne, qui sont soit économiques, soit culturels, soit sociaux, soit sportifs. Malheureusement, il n'y en a peut-être pas assez à Beaumont. Dernier point, pour Monsieur Bachiri, puisque la politique de la ville était si mauvaise à Hem, expliquez-moi pourquoi le gouvernement a diminué le périmètre de plus de 20 % et que 20 % de la population n'en bénéficie plus aujourd'hui ? Alors que dans

d'autres villes, le nombre d'habitants a augmenté, Lille par exemple, vous vous en foutez, de Lille, moi non. Comme il fallait un certain nombre d'habitants à la métropole lilloise, c'était sous le mandat précédent, tout ce que Lille a pris, elle l'a pris aux autres. Nous avons eu une baisse de 20 % d'habitants, à peu près 2000 habitants sont sortis de la politique de la ville, tout le quartier de Beaumont, une grande partie du quartier des Trois Baudets, une partie du quartier de la Lionderie. Je ne voudrais pas avoir l'air d'insinuer que le gouvernement socialiste a fait du copinage, j'en conclus qu'ils ont considéré que nous avions amélioré notre situation, Monsieur Bachiri. Ils ont considéré que nous avons moins besoin de moyens, donc moins de population était touchée. Voilà ce que je voulais vous dire, en conclusion, si l'État a diminué notre périmètre, c'est qu'il estime que nous allons mieux. Ils ont raison, nous allons mieux, même s'il y a encore des cas dramatiques que Philippe Sibille a présentés. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Deux abstentions.

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU NPRU - VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Philippe SIBILLE : Le nouveau programme de renouvellement 2 s'inscrit dans la continuité de l'ANRU 1, initié depuis maintenant dix ans. Nous faisons allusion au plan stratégique local, qui a permis de décliner un ensemble de projets à traiter, pour pérenniser les investissements de l'ANRU 1. En fait, ce que nous avons « oublié », dont les amendements n'ont pas été suivis des faits, lors de l'ANRU 1, square Jean Moulin, **square inaudible** et l'ancien centre social Hauts Champs, Longchamp. Si nécessaire, j'insiste, je reviens sur les projets de développement économique et du commerce : le site de la Blanchisserie, le centre solidaire, l'école Jules Ferry et la résidentialisation Schweitzer. Enfin et surtout, aujourd'hui, c'est de continuer notre action sur les quartiers Lionderie, Trois Baudets, en favorisant l'insertion de ces quartiers dans l'ensemble urbain. Un nouveau leitmotiv, par le désenclavement du quartier Lionderie, en créant deux axes structurant, par la construction d'un nouveau centre social, au cœur du quartier, par de la diversification de l'habitat et de la mixité de typologies, notamment sur la friche Okaïdi.

Le quartier des Trois Baudets mérite une réflexion, quant à lui, sur une rénovation de ses voiries et sur un plan de circulation plus fluide et mieux hiérarchisée. Aussi, nous devons toujours et surtout afficher notre volonté forte de produire de la qualité urbaine, avec une politique de logement garantissant une offre diversifiée et de qualité, en favorisant fortement le parcours résidentiel. Pour affiner le projet NPRU, deux études ont obtenu une autorisation de démarrage anticipé, notamment l'étude sur le diagnostic du fonctionnement social, qui pointe avec justesse et justice aujourd'hui la mise en place de la participation des habitants, concertation et co-construction des projets. L'histoire et la mémoire des quartiers, je reviens dessus, un petit coup de pub parce que cela vaut le coup, *Cité Babel*, de Rachid Bouali, avec la participation du Théâtre de l'Aventure. Je fais aussi un petit rappel pour les calendriers, cela vaut le coup, il y aura aussi la revue, le 25 novembre 2017, au Théâtre de l'Aventure, ainsi que cette R'vue le 19 mars. Et surtout, soyons nombreux lors de la fête du quartier de la Lionderie, le 4 juin 2017.

Monsieur Bachiri, vous avez les dates bien à l'avance pour les pointer. Également une étude sur le redéploiement de l'offre sociale, Monsieur le Maire l'a évoquée, et socio-culturelle des centres sociaux. Enfin, le financement avancé d'une mission d'un normaliste, pour affiner les projets aujourd'hui en cours. J'ai souvent la question sur les relogements du bâtiment Braille. Nous allons l'évoquer clairement : aujourd'hui, rien n'est arrêté. Je sais qu'une communication est faite par le bâilleur. Aujourd'hui, allons-y pas à pas. Vous le disiez encore ce matin, Madame Chouia, vous l'avez pointé, effectivement, la problématique **inaudible** est surtout mise en avant. Nous verrons comment nous pouvons avancer sur cette place de la Lionderie. Pour la gouvernance qui est mise en place par la MEL vise à renforcer la coopération entre la MEL et les villes, pour assurer une complémentarité entre les approches sociales, urbaines et économiques, sur l'habitat, le peuplement, l'aménagement, le foncier et l'économie. Cela répond un peu à des inquiétudes que j'ai senti fortes du conseil citoyen, entre autres. Rappelez-le, aujourd'hui, c'est 85 millions d'euros, je l'espère, Monsieur le Maire, hors

taxes, nous n'en savons rien. Nous l'avons évoqué, Madame, en commission. Ce sera quand même 13 millions pour la ville. Tout cela est avec beaucoup de points d'interrogation. Monsieur Bachiri, vous voyez, nous essayons d'être financés également à la hauteur digne de ce projet. Différentes étapes dans le protocole de préfiguration, avec une phase de mise en place du programme et d'études préalables. Je rappelle que la préparation s'est faite de janvier 2015 à septembre 2016, avec aujourd'hui une signature de ce protocole de préfiguration, d'où la délibération et une mise en œuvre, nous l'espérons, fin 2017. Je rappelle qu'en 2017, il y a d'autres échéances. Ce protocole de préfiguration est en parallèle de la convention, c'est-à-dire la contractualisation du programme et son exécution, avec une préparation depuis juillet 2016, jusqu'à mai 2017. Je sais, Monsieur le Maire, vous insistez pour que cela ait lieu, avec une signature mai 2017. Nous l'avons phasé comme cela. Ce contrat d'engagement départemental, vous insistez beaucoup pour qu'il ait lieu à la fin de l'année. Nous espérons, vous réappuyez avec véhémence comme vous savez le faire, pour que cela ait lieu. Sinon, cela va différer notre mise en œuvre à plus tard. Pour cette mise en œuvre, rappelons-nous qu'elle est prévue pendant dix ans. Il s'agit donc bien là d'une phase d'étude préalable au protocole de préfiguration. Je reprendrais les propos du technicien en charge : rien n'est acquis, à voir avec les moyens qui seront attribués.

Mme Karima CHOUIA : C'est un protocole de préfiguration, je vais voter pour. Effectivement, nous avons discuté du projet en commission, ce serait bien que nous le fassions régulièrement. Effectivement, sept secteurs sont concernés, 85 millions au total, vous n'avez pas encore l'accord, donc au fur et à mesure, ce serait bien que nous ayons les informations.

M. Philippe SIBILLE : Merci, Madame Chouia. Au terme de la commission, j'avais pris cet engagement et j'ai demandé aux services de le suivre, notamment Monsieur Meurant, donc c'est les différentes étapes à avoir. Je ne manquerai pas, à l'occasion, de faire des points d'étape. Je pensais que vous alliez poser des questions, Monsieur Bachiri, tant pis pour vous.

M. Moussa BACHIRI : Non, je n'ai pas de questions. C'est bien.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? C'est l'unanimité. Nous passons à la convention intercommunale d'équilibre territorial.

CIET MEL – AVIS DE LA VILLE DE HEM

M. Philippe SIBILLE : Vous me demandez, la CIET, c'est beaucoup de réunions, nous passerons sur le nombre, la durée et l'importance. Là aussi, un diaporama pour concourir à des points importants sur la CIET. Cette convention intercommunale d'équilibre territorial, c'est trois documents distincts : la charte métropolitaine de relogement, le plan de gestion. Rassurez-moi, vous avez tous eu le diaporama ? Il y avait une demande à ce sujet-là. Je rappellerai que cet accord doit respecter la mixité sociale des villes et des quartiers et tenir compte par secteur géographique des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des logements constituant le patrimoine des différents organismes, avec un engagement quantifié annuel d'attribution de logements aux personnes connaissant des difficultés économiques et sociales. Oui, un engagement, Madame, quantifié, sur lequel tous les ans nous pourrions suivre l'avancement de ces projets. La CIET, l'objectif de répartir les attributions de manière équilibrée dans le territoire de la MEL, pour préserver le vivre ensemble et la cohésion sociale. Je trouve que c'est une belle définition, que je me suis appropriée. Dans cette optique, la MEL souhaite aussi approfondir les questions des loyers, nous en reparlerons, afin que ceux-ci concourent au mieux au double objectif de mixité sociale, qui tient à cœur à Monsieur Bachiri, et d'accessibilité au parc social des ménages les plus modestes, avec une localisation du parc abordable et une meilleure répartition des logements à bas loyer. Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial, par quartier, portent sur les différentes attributions, selon un indicateur de revenus. L'objectif doit être modulé, je le pense, pour tenir compte du diagnostic de la fragilité des communes, orienter les attributions, cadre de référence, fragilité des quartiers. C'est ainsi tenir compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville, également. Favoriser les équipes d'occupation sociale à l'échelle des quartiers, vous savez qu'il faut même affiner jusqu'à l'occupation

des immeubles. Resserrer les écarts de prise en charge des publics de l'accord collectif intercommunal entre les communes, nous pensons que cet accord doit respecter également la mixité sociale des villes et des quartiers, en tenant compte, par secteur géographique, des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des logements du patrimoine des bailleurs, avec, je répète, un engagement quantifié annuel d'attributions de logement aux personnes connaissant des difficultés sociales et économiques, voire en urgence. La CIET prévoit un objectif d'accord collectif intercommunal de 45 % pour l'ensemble des communes, quel que soit le diagnostic de fragilité préalablement constaté. Or, le diagnostic souligne des écarts de situations sociales en classant les communes de fragiles à fragilité moyenne et sans fragilité. Nous pensons que donner le même objectif d'attribution ACI, accord collectif intercommunal, à toutes les communes, ne permettra jamais, bien sûr, de rééquilibrer le territoire. L'accord collectif intercommunal de la MEL s'appuie sur une vision certes partagée de la fragilité actuelle du parc de logements locatifs sociaux existant et des besoins de rééquilibrage entre les territoires communautaires d'une part, et les communes d'autre part. Deux objectifs : améliorer la prise en compte des ménages prioritaires dans les attributions, réaliser ces attributions dans le cadre d'un meilleur équilibre social des territoires. Cet ACI fait partie du droit au logement. L'enjeu de cet ACI est de répartir de façon plus équilibrée les dossiers les plus difficiles. Nous nous intéressons à une population en grande difficulté. La MEL s'appuie sur cette vision partagée de la fragilité actuelle du parc de logements et demande à ce qu'il y ait un rééquilibrage entre les territoires. Sur le premier point, améliorer la prise en compte des ménages prioritaires, oui, en premier accès au parc. Nous pourrions même, peut-être, y ajouter les mutations, à mon sens. Il faudra réaliser ces attributions dans le cadre d'un meilleur équilibre social des territoires. Assurer le droit au logement pour ces ménages proportionnellement à la part qu'ils représentent dans la demande, nous le verrons sur un schéma, 45 % en 2014. Faire converger les attributions vers la moyenne métropolitaine, alors que nous constatons des écarts importants. Le schéma vous le proposera avec une meilleure lecture. Moi, je vois qu'aujourd'hui, sur l'objectif de dédier 45 % de ces attributions en premier accès sans distinction, cela ne me semble pas aller. Même si aujourd'hui la MEL s'engage à veiller à l'accompagnement social pour favoriser l'insertion des ménages dans tout le territoire de la MEL, notamment les ménages pour lesquels l'accompagnement social, lié au logement, agira comme un levier majeur dans le processus d'insertion ou pour la prévention de l'exclusion. Il n'en demeure que le logement, pour une bonne partie de ces populations, restera toujours un problème crucial. Je pense que les demandes d'ACI, pour l'instant, c'est 45 %. Vous voyez, ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Voici ce qu'il nous présente, un constat dans les attributions en 2014, attributions ménage ACI. Les plus en difficulté d'entre nous, sur les communes fragiles, 50 à 55 % d'attributions. Vous voyez les 40 %, les communes fragilité moyenne. C'est un constat, c'est une réalité de 2014, et les communes sans fragilité, 35 %. C'est tellement unilatéral, ces 45 % demandés maintenant, qu'une nouvelle fois, ils ne tiennent pas compte déjà des logements sociaux effectifs dans la commune et celle de Hem, 33 %.

La charte métropolitaine de relogement précisera les modalités de relogement et d'accompagnement social des ménages dans le cadre de l'ANRU et du NPRU. Le PNRU participe, à mon sens, à sa manière, en tentant de développer une offre à vocation sociale dans les quartiers les moins bien dotés. Rappelons ici encore que la finalité d'un tel projet PNRU contribue à déconcentrer l'offre sociale, à travers des opérations de démolition, de diversification du logement et de reconstitution hors secteur. La MEL a proposé à l'ANRU de reconstituer cette offre de logements démolis dans chaque opération de logement social développé sur le territoire métropolitain, avec comme objectif le développement de logement social dans les secteurs les moins pourvus, en particulier dans les communes soumises à la solidarité de renouvellement urbain, en précisant la diversification de l'offre dans les quartiers en politique de la ville. Vous avez les différents objectifs : proposer à chaque commune et à chaque bailleur réservant une part pour le relogement, nous l'avons évoqué, ces dispositions seront précisées dès lors que les projets de chaque quartier seront connus. Dans une logique de maintien de l'offre à bas loyer. L'ANRU propose une reconstitution de l'offre à hauteur de 60 % de PLAI. C'est 60 % dans les 30 % obligatoires aujourd'hui. Ce n'est pas 60 % de logements PLAI, pour éviter que vous soyez inquiets, et le reste en PLUS. Rappel aussi, le PLUS, c'est logement social classique. Le PLAI, c'est le logement très social et le PLS a remplacé le PLI pour des catégories

un peu mieux loties socialement parlant. Je pense que nous avons déjà évoqué différentes démarches. Nous proposons de lisser les 60 % de PLAI. Pour le plan de gestion, il s'agit en fait d'enclencher une démarche de transparence et de gestion partagée de la demande et des attributions entre les communes, les bailleurs, la MEL, l'État et les associations. Développer une gestion partagée, c'est la loi ALUR sur la transparence des demandes de logements en ligne, pour ainsi permettre aux demandeurs d'être acteurs dans la procédure. Je remarque une chose sur le dernier petit paragraphe, apporter des solutions partenariales aux demandes bloquées et poursuivre la prise en charge efficace des publics prioritaires. J'ai peur que la MEL se mêlera des situations très anormales. Pourquoi bloquerions-nous les situations des Hémois, alors que nous avons une politique aujourd'hui d'accès au logement en priorité sur les Hémois ? J'ai peur que ce soit un appel d'air pour Roubaix. C'est une réflexion personnelle.

Les propositions de la ville de Hem soumises à la validation des élus. Nous avons évoqué les 33 % de logements sociaux. Nous avons dit qu'une part de la population nécessitait un accompagnement qui avait un coût, nous l'avons vu dans les délibérations précédentes. Aujourd'hui, nous arrivons au maximum de ce que peut faire le centre communal d'action sociale. La stratégie en matière de logement, de peuplement et d'habitat, la politique de vente et de promotion d'accession à la propriété, diversifier l'offre locative, j'ai l'impression de me répéter, sur les petits logements T2, T3, c'était aussi dans le projet NPRU et cela l'est toujours. Refuser de réserver un quota MEL, via les contingences de logement à Hem, dans le cadre des relogements ANRU 2 et émanant des autres territoires. C'est mieux écrit que je ne l'ai dit tout à l'heure. Nous prioriserons le relogement des Hémois, nécessité par des démolitions de logements dans le cadre du projet ANRU Lionderie et Trois Baudets. Réserver 20 % au maximum des constructions de logement social dans tous les projets aujourd'hui. Je pense que notre part, là aussi, des 20 %, me paraît raisonnable. Je crois qu'auparavant, nous avons suffisamment donné et nous respecterons donc ce plafond des 20 %. La remise à l'ordre des loyers et des bas loyers, oui. Je vous ferai des commentaires, quelques réflexions qui sont miennes et qui vous surprendront peut-être. Autrement dit, pour moi, sur les propositions de la ville, la production de logement social au sein de chaque opération tiendra compte de l'offre locative sociale déjà existante dans la commune. L'objectif de 30 % de logement social au sein de chaque opération de logement pourra être ramené à 20 % dans les communes disposant d'un taux conséquent de logements sociaux. C'est vrai que nous avons affiché jusqu'à 42 %, de mémoire. J'étais peut-être trop jeune, aussi, sur la ville. Ces chiffres m'avaient marqué. Nous sommes revenus à 33 %, cela corrobore ce que vous répondiez tout à l'heure, Monsieur Vercamer, sur les dotations. La politique de la MEL étant de réduire des écarts entre territoires, il ne peut être envisagé pour cela de demander à toutes les communes de faire le même effort de production de logements sociaux, sauf à accepter que l'écart ne sera jamais résorbé.

Sur les loyers, c'est peut-être en dehors du débat, mais j'ai quand même très envie de le dire, cela va faire peut-être une quelconque digression. Est-ce que nous devons, aujourd'hui, créer une offre de logement à bas loyer, notamment dans les zones favorisées, pour loger les personnes à faibles ressources ? Une autre réflexion : les loyers de logements sociaux doivent-ils être fixés en fonction de l'objectif de mixité sociale, Monsieur Bachiri, et non plus en fonction du financement d'origine du logement, PLAI, PLUS ? Faut-il adapter les loyers quasiment au cas par cas, afin de reloger les personnes défavorisées hors des quartiers prioritaires, pour tenter de voir les Hémois qui se trouvent bien dans leur quartier QPV aujourd'hui et favoriser une politique de loyers accessibles hors des quartiers QPV ?

Mme Karima CHOUIA : Je vais m'abstenir sur cette délibération. S'il y a des choses que je partage dans vos propositions, il y a aussi des choses auxquelles je n'adhère pas, notamment relever les niveaux des bas loyers des logements individuels. Cela me heurte donc je vais m'abstenir sur cette délibération.

M. Moussa BACHIRI : Justement, vous avez dit des choses sur lesquelles nous sommes tout à fait d'accord. Vous voyez, cela arrive. Par contre, comme Karima Chouia l'a bien expliqué, dans le sens où nous allons relever des loyers bas à je ne sais pas combien de pourcentage. J'ai aussi l'impression que

nous nous contredisons, dans le sens où nous disons que nous voulons travailler, nous voulons faire quelque chose pour les personnes en grosse difficulté et en même temps, nous relevons le loyer. Est-ce une solution ? J'exagère, j'aime bien aller un petit peu dans la provocation, c'est une façon peut-être de baisser... [inaudible] Oui, mais je pense que vous êtes de bons clients. Aujourd'hui, est-ce une façon, peut-être, pour demain, de baisser le nombre de personnes qui sont en précarité dans notre ville ? C'est de lever les loyers, pour qu'ils ne puissent plus y accéder à un moment donné, ils pourront partir dans d'autres villes. Ils auront besoin, peut-être, d'augmenter le pourcentage social. Merci. Je vais m'abstenir aussi.

M. Philippe SIBILLE : Vous m'avez déjà accusé d'être comme Macron, non, je n'ai pas dit cela. J'essaie d'organiser ma réponse. Vous savez, dans le logement, l'histoire dit qu'aujourd'hui, par exemple, les jeunes ménages qui démarrent dans la vie, je suis attaché au parcours résidentiel, a démarré dans le logement social. Après, ils partent plus dans le logement privé, voire même dans l'accession. Aujourd'hui, c'est un peu l'inverse qui se produit. Nous trouvons des gens qui démarrent dans le logement privé, parce qu'il n'y a pas de logement social suffisant. Dans certains quartiers, il y a une concurrence déloyale entre le locatif social et le locatif privé. Nous arrivons sur les mêmes loyers, d'où une accentuation, à mon sens, de la précarisation. Or, si nous voulons rendre un quartier plus attractif, je parle sur la politique des bas loyers, en dehors de ce que vous disiez, il faut quand même que vous intégriez cette démarche, aujourd'hui, selon l'attractivité des quartiers, comme en majeure partie de ce qu'il se passe en France, nous trouvons des loyers doubles dans le privé, par rapport au social, nous éviterons peut-être la précarisation que vous voulez évoquer.

Deuxièmement, Monsieur, sur Hem, j'aime le rappeler, sur une remarque à l'époque de l'ANRU en 2004, Monsieur le Maire, vous disiez à nos détracteurs sur le PLAI que dans les collectifs de Longchamp, en définitive, il y avait des logements PLUS, logements classiques, occupés malheureusement ou heureusement à l'époque par des foyers dont les ressources étaient plus dans le cadre du PLAI, la possibilité de dire que la ville de Hem avait son quota de PLAI. Deuxièmement, vous savez bien, Monsieur, que sur les logements dont nous disposons aujourd'hui, notamment sur les grandes typologies, les loyers sont assez bas. Nous n'allons pas non plus faire un appel d'air à d'autres communes via la MEL et la politique qu'elle veut mettre en place sur des extérieurs à Hem. Oui, Monsieur Bachiri. Ce n'est pas de précariser les Hémois aujourd'hui. En plus, vous le savez bien, s'il y a une augmentation des loyers repérée institutionnellement, l'APL va suivre. Ne me jetez pas à la figure cette démarche-là. Monsieur, vous parlez toujours de mixité, je me permets d'insister, ne pensez-vous pas que nous pouvons faire de la mixité à l'intérieur des quartiers en QPV ? J'ai l'impression que vous voulez cette mixité à l'extérieur et laisser les gens entre eux dans les quartiers en QPV. Quelque part, nous essayons d'éviter ce que j'entends à ma gauche, la ghettoïsation. Vous savez, le montant des loyers sur Hem, aujourd'hui, pour des logements en locatif social, raisonnables, nous sommes en dessous de la moyenne.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de conclure. Simplement, il faut quand même que vous sachiez quelques chiffres. La ville de Hem comporte 26 % des T6, T7 de toute la métropole lilloise. C'est-à-dire que la plupart des grands logements de la métropole lilloise se trouvent à Hem, pas la plupart, mais un quart. Deuxième remarque, les loyers de la ville de Hem, dans une grande partie des logements sociaux de la ville de Hem, sont 25 % inférieurs aux loyers PLAI. C'est-à-dire que nous avons des logements type PLUS, c'est-à-dire des logements classiques et leur loyer est inférieur de 25 % aux loyers PLAI. Résultat de la situation, nous n'avons plus de parcours résidentiel. Les gens ont un loyer faible, peut-être parce qu'ils n'ont pas beaucoup de moyens, dans des grands logements. Lorsqu'ils doivent déménager, ils arrivent dans un plus petit logement avec un loyer plus élevé. Donc ils disent « mais pourquoi voulez-vous que je le quitte ? ». Résultat de la situation, vous avez dans certains petits logements une sur-occupation de la population, parce que les gens ne trouvent pas de grand logement. De l'autre côté, les grands logements n'ont quelques fois plus que deux personnes, parce que les enfants sont partis ou pour différentes raisons et ils ne veulent pas quitter leur logement. Il y a un vrai problème de parcours résidentiel sur la ville de Hem. C'est un vrai problème, qui est unique dans la métropole lilloise. Il a été repéré par l'agence de l'urbanisme. J'étais

moi-même à une présentation de la situation du logement à l'agence de l'urbanisme il y a un mois à peu près. C'est une situation unique. Nous, par contre, nous n'avons pas de logements sociaux, de fait, comme à Roubaix. Roubaix a des logements privés, avec de bas loyers. Ce ne sont pas des logements sociaux. Ce sont des logements sociaux de fait, parce qu'ils sont souvent dégradés, avec des loyers pas forcément faibles, d'ailleurs, mais avec des gens en grande précarité dedans. Nous n'en avons pas, nous avons encore de la chance. Nous avons par contre un taux de logement social important et des logements sociaux avec des gens qui sont dans leur logement quelques fois depuis le début, depuis 1960, avec un loyer qui a pu augmenter. Il ne s'agit pas d'augmenter le loyer de tout le monde. Il s'agit de recréer un parcours résidentiel qui permette à la population de bouger. Si nous voulons créer de la mixité sociale dans le quartier, il faut deux éléments : il faut que la ghettoïsation éclate, c'est-à-dire que les gens quittent leur logement pour aller ailleurs. S'ils ont un loyer faible dans un grand logement dans le quartier, il faut vraiment que ce soit attractif ailleurs pour qu'ils se délocalisent.

La deuxième condition, c'est que le quartier devienne attractif pour que les gens d'un milieu social plus élevé viennent s'implanter dans le quartier. L'autre jour, j'étais à une réunion sur la diversification dans les quartiers. C'était assez intéressant, puisque nous voyions les logements en accession sociale qui étaient construits sur la métropole. Philippe Sibille était là aussi. Ils présentaient les projets qui avaient eu lieu dans la métropole lilloise. Quand nous sommes arrivés à Roubaix, Roubaix avait fait un programme de douze ou seize logements nouveaux et ils en avaient vendu combien ? Zéro. Ce n'est pas parce que vous décidez de mettre de l'accession et de la mixité dans le quartier que vous en créez. Si vous n'avez pas l'attractivité suffisante et si les gens n'ont pas envie d'acheter à cet endroit-là, vous n'y arrivez pas. Il faut un ensemble d'actions pour permettre à la population à la fois de quitter le quartier pour se ré-éclater dans la métropole lilloise et faire un équilibre territorial, mais également une attractivité du quartier pour avoir des logements adaptés à ces personnes. C'est extrêmement compliqué. C'est un équilibre compliqué que Philippe est en train d'essayer de mettre en place, nous y arrivons peu à peu. La preuve, c'est que nous avons eu quelques logements en accession en cœur d'îlot, qui ont été achetés. Monsieur Bachiri, vous êtes peut-être en accession ? En voilà un, vous voyez, vous faites partie de la mixité, Monsieur. Cette idée-là est importante, nous devons travailler sur la réimplantation d'accessions dans le quartier.

Pour la petite histoire, à la place de la tour Roux, il était prévu du logement en accession. Mais Vilogia nous a dit « il n'y a pas de marché ». Si nous mettons un logement en accession à cet endroit-là, personne ne va vouloir nous en acheter compte tenu de la situation malheureusement de l'avenue Schweitzer, il y a encore quelques jours, où il y a eu des problèmes de sécurité dans le secteur. Il y a un problème de sécurité à cet endroit, il faut effectivement le traiter. Nous n'avons jamais contesté que l'avenue Schweitzer avait des problèmes. Cela fait cinq ans que je demande que ce soit en ZSP, Monsieur Bachiri, je vous le rappelle. Il y a des problèmes dans l'avenue Schweitzer, tout le monde le sait. Pas sur la totalité de l'avenue, mais n'empêche que l'image négative ne permet pas l'attractivité. Si nous voulons créer de la mixité, il faut voir l'ensemble de tout cela. Je voulais quand même vous le rappeler, ce n'est pas du tout hors sujet. C'est vraiment le sujet que nous avons sur le projet de renouvellement urbain. Nous continuons l'attractivité, nous continuons à créer de la mixité sociale, c'est un travail de longue haleine. Il faut que nous le faisons également sur certains autres quartiers, que nous n'avons d'ailleurs pas à la Lionderie. À la Lionderie, en tout cas pas pour la partie Edison, où c'est plutôt d'un côté les propriétaires et de l'autre côté les logements très sociaux, mais dans les quartiers de la Lionderie, nous avons plutôt une bonne mixité sociale. Aux Trois Baudets aussi, d'ailleurs, mais nous ne l'avons pas encore dans les Hauts Champs, Longchamp. Il faudra que nous y travaillions, c'est un vrai effort que nous devons réaliser. Nous y arriverons. Nous espérons pouvoir régler ce problème dans le temps. C'est vraiment un sujet de longue haleine. Passons au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Deux.

PROJET D'URBANISATION DE LA TRIBONNERIE 2 – BILAN DE LA 1^{RE} PHASE ET MODALITÉS DE LA 2^E PHASE DE CONCERTATION

M. Laurent PASTOUR : Quartier de la Tribonnerie, bilan de la première phase de concertation et lancement de la deuxième phase de concertation, avec un rappel sur la zone concernée : sur le projet de la Tribonnerie, nous retrouvons 23 800 mètres carrés de terrains déjà occupés. C'est là où il y a une ferme, une deuxième ferme en cours de réhabilitation et un logement. Nous avons 80 750 mètres carrés en zone naturelle paysagère, en front du CD6. 118 000 mètres carrés en zone AUDm, à urbaniser différé, le long de la rue de la Tribonnerie, coupée à moitié par rapport au CD6. Les objectifs d'aménagement, offrir des typologies de logements variées et diversifiées au regard de la demande de la population, valoriser le patrimoine bâti, la chapelle et le Béguinage, ainsi que le patrimoine paysager du site. Qualifier la porte d'entrée de la commune en créant un accès direct à la RD6, améliorant la circulation dans le quartier d'Hempemont. S'harmoniser avec les quartiers aux alentours en développant un maillage et en préservant les voisinages. Exploiter la topologie du site dans les projets d'aménagement pour favoriser les points de vue depuis les logements et l'espace public. Créer un nouvel espace paysager, développer et diffuser l'aspect paysager du site dans les futurs quartiers. Exemple, en intégrant la boucle de la Tribonnerie dans l'aménagement du quartier et en développant les jardins familiaux, en créant des liaisons avec le secteur naturel paysager. Créer des liaisons directes et sécurisées avec les modes doux pour rejoindre les arrêts de transports en commun et les services de commerce.

Enfin, dernier objectif, proposer un stationnement adapté et mutualisé aux contraintes du Clos de la Source, encombrements occasionnels et irréguliers et des visiteurs de la chapelle Sainte-Thérèse. Voilà les enjeux de l'urbanisation de la Tribonnerie. La petite animation qui suit par rapport aux axes, la chapelle Sainte-Thérèse, créer un maillage avec le quartier de la Tribonnerie 1, qui est à côté. Aujourd'hui, nous terminons la phase 1 de la concertation. Nous allons donc démarrer la phase 2. Nous sommes en train de faire le bilan de la phase 1. Les modalités de la phase 2, nous allons en parler, le travail sur les études d'impact. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Les modalités de la première phase, que s'est-il passé depuis ? Il y a eu une réunion publique le 20 janvier 2016, avec plus d'une centaine de personnes présentes, pour présenter le diagnostic du site et les modalités de concertation. Il y a eu des panneaux d'exposition qui sont restés visibles de février à juillet 2016. Un dossier de concertation était en mairie et au siège de la MEL, chacun a pu s'exprimer dans les registres, aussi bien directement à la mairie, que via Internet. Le 19 mars, une cinquantaine de riverains et d'habitants de la ville ont pris part à une visite sur site du projet, ce qui a permis à chacun de pouvoir s'exprimer directement. Ce qui est ressorti de toutes ces réunions sur les dossiers de concertation et autre, au niveau de la nature : préserver la qualité paysagère et naturelle du site, favoriser la biodiversité et les continuités écologiques, maintenir de l'activité de culture sur le site, laisser une grande place dans le projet pour les espaces verts publics et privés, prévoir des ambiances arborées. Concernant le développement durable, création d'un écoquartier, gestion des eaux de pluie, énergie durable, construction bioclimatique, traitement des déchets, compost mutualisé, création d'espaces partagés, préserver les jardins ouvriers, fermes bio, maraîchage, cueillette, circuits courts, réduction des effets de ruissellement de la Tribonnerie et prise en compte des gestions des eaux sur le site, avec la création d'un étang paysager de récupération des eaux de pluie, comme cela existe déjà à la Tribonnerie.

Au niveau de la voiture et de la circulation : prise en compte du nombre croissant de véhicules dans la gestion de la circulation, les bouchons aux heures de pointe, les phénomènes de shunt, la gestion sécurisée des ronds-points, les liaisons sécurisées pour rejoindre les arrêts de transports en commun et services et commerces, aménagement du carrefour de la rue de la Tribonnerie et de la rue de Beaumont, création de pistes cyclables sécurisées et de parcours de promenade verts. Le stationnement, demande d'une offre suffisante de stationnements pour les futurs logements, demande de places supérieures aux exigences minimales du PLU, proposition d'un stationnement mutualisé adapté aux contraintes de la salle de réception du Clos de la Source et des visiteurs de la chapelle Sainte-Thérèse, classée monument historique. Au niveau du futur quartier dans la ville et de son intégration : prévoir un quartier calme, étudier toutes les solutions techniques pour lutter contre le bruit de la RD6, notamment une protection phonique intégrée dans le paysage, de préférence végétalisée. Proposition d'une offre diversifiée et variée, adaptée en fonction de la topographie du

site, collectif R+2, R+3 au sud du site. Mise en valeur du patrimoine bâti, la chapelle Sainte-Thérèse et le Béguinage, intégration des fermes présentes sur le site. S'harmoniser avec les quartiers aux alentours en créant un maillage adapté et sécurisé. Veiller à l'harmonie des constructions, notamment dans le choix des matériaux et des couleurs. Présentation de l'esquisse et de l'évolution programmatique. Nous sommes partis avec la communauté urbaine de Lille, la MEL, sur 245 logements sur le site, avec une offre diversifiée de façon à répondre aux différents types de besoins. Nous essayons de nous calquer à la CIET, terrains nus libres de constructeur, nous serions sur 70 logements. Terrains libres de constructeur, mais en accession maîtrisée, 35 logements, ce qui ferait 105 logements en terrains libres, 43 % de l'ensemble des 245. Des maisons individuelles en accession maîtrisée en locatif conventionné et en Béguinage pour 40 logements. Ensuite, des appartements au niveau collectif en accession libre et accession maîtrisée et locatif conventionné pour une centaine de logements, ce qui nous fait donc les 245 logements sur le site. C'est le schéma un peu fonctionnel du projet. Rue de la Tribonnerie réaménagée avec un alignement d'arbres et de végétation des trottoirs et pistes cyclables sécurisées. Nous sommes bien ici sur la rue de la Tribonnerie. La place de l'eau dans le projet avec des noues paysagères et la création d'étangs, pour faire plaisir à Pascal Nys. C'est symbolisé par un étang qui serait à peu près ici, avec une gestion des eaux de ruissellement, étant donné la topographie du site, qui est très en pente. Travailler un peu comme nous avons fait pour la Vallée 2, par rapport à la gestion des eaux. Densité graduelle des constructions, quelques petits collectifs à proximité du centre-ville, maisons individuelles sur des grands terrains au nord du site, et entre deux, des maisons individuelles sur des terrains de taille intermédiaire. C'est un peu les couleurs que nous avons voulu mettre, passer du rose au rouge. Quand nous regardons le reste des habitations qu'il y a tout autour, nous sommes déjà un peu dans cette typologie. Nous allons passer d'une densité faible à une densité plus importante, proche de la rue du Général Leclerc et des futurs commerces d'Hempempont. Quartier au calme, butte végétalisée anti-bruit en bordure de la RD6, c'est symbolisé par les ronds, permettre de réduire le niveau sonore. Stationnements, deux parkings mutualisés à l'entrée du site et à côté du Clos de la Source, c'est les étoiles qui ont été réalisées ici. C'est créer des parkings qui serviraient aussi bien au Clos de la Source et à la chapelle Sainte-Thérèse qu'au public proche des endroits où les logements sont plus denses. Ensuite, aménagement, maillage avec les quartiers existants, création de sentiers piétonniers et arborés, placette en entrée du site, c'est le cœur dessiné ici. Nous nous sommes posé la question de créer une petite placette qui permettrait aussi au restaurant Le Sot L'y Laisse de pouvoir mettre une terrasse et donner une petite vie, proche de la rue du Général Leclerc.

Des cheminements piétons, c'est aussi bien les carrés verts que les traits noirs. Il y a du cheminement piéton, de la circulation à l'intérieur du site de la Tribonnerie. Enfin, espaces naturels ouverts à tous, qui se diffusent dans le quartier avec des usages variés qui restent à définir, jardins potagers, maraîchage, promenade et jeux d'enfants. Nous allons essayer de valoriser tout le reste qui est en nature paysager, pour permettre aux habitants d'en profiter plus qu'aujourd'hui. Les modalités de la phase 2 de concertation, c'est la mise à disposition du public, d'un dossier, d'un registre destiné à recueillir les observations, puisque nous sommes toujours en phase de concertation, bien sûr en mairie et à la MEL. Ensuite, c'est la tenue d'ateliers citoyens participatifs, sur deux thèmes : l'aménagement d'espaces naturels et des espaces de nature du projet, puis une réflexion à mener en ateliers sur une notion d'écoquartiers appliqués au projet. Ces deux ateliers auront lieu le samedi 22 octobre à 9h30, sur inscription à la mairie. Pour clôturer la deuxième phase de concertation, une réunion publique le 9 décembre à la salle des fêtes, qui permettra de clôturer la phase 2 et de présenter les bilans des ateliers, d'exposer un scénario d'aménagement de l'ensemble du site et bien sûr, derrière, présenter la phase 3 de la Tribonnerie 2.

Mme Karima CHOUIA : Je vais voter pour cette délibération. C'était important pour nous de rappeler que notre volonté première aurait été de préserver les terres agricoles. Je l'ai déjà dit à la réunion publique, mais puisque le projet allait de toute façon voir le jour, nous avons participé sous la forme d'un document très bien écrit, je le conseille à tout le monde. Je l'enverrai à qui le souhaite par mail. Nous retrouvons pas mal de nos propositions dans ce qui a été relevé, nous participerons aux ateliers également les 22 octobre et 19 novembre.

M. Moussa BACHIRI : Moi, je voterai pour, concernant ce projet. Néanmoins, je me pose des questions. J'ai lu à un moment donné les délibérations, cette phrase est venue me taper dans les yeux : « densifier au détriment de la qualité du paysage ». Je me pose des questions sur la densité aujourd'hui sur notre ville concernant certains quartiers. Je vais me répéter, vous allez dire. Nous parlons de densification de logements. Là, aujourd'hui, il y a l'ancien centre social des Trois Villes, qui a été démoli. Aujourd'hui, c'est un terrain vert. J'avais lu dans le journal qu'ils prévoyaient de faire des logements dessus. Nous nous étions même posé la question lors des commissions, Monsieur Sibille, je me rappelle très bien. Qu'est-ce qu'il va se passer sur ce terrain ? Nous entendons autour de nous qu'il va se décider une construction de logements ? Au vu de la densité de ce quartier, de pouvoir respirer... même si, avec l'ANRU, beaucoup de choses ont été faites, nous l'avons reconnu, c'est un côté positif. Mais en même temps, nous nous posons la question de la densité, surtout quand je lis cette phrase-là. Est-ce que nous dirons la même chose du quartier nord, qu'il faudra faire attention de ne pas trop densifier, pour la qualité du paysage ? Je ne sais pas, je me pose cette question. En tout cas, je voterai pour.

M. Étienne DELEPAUT : Je me félicite de la réaction de Madame Chouia sur son mode collaboratif. J'espère qu'elle aura la même collaboration sur le percement de la rue des Trois Fermes vers le CD700, parce que là aussi nous avons besoin de votre aide.

M. Laurent PASTOUR : Sur le terrain de l'ancien centre social, ce n'est pas vraiment l'ordre du jour de la délibération. Je voudrais simplement vous rappeler que c'est un terrain privé, il appartient à Vilogia. Pour l'instant, nous attendons que Vilogia nous fasse des propositions sur ce terrain, au même titre que n'importe quel propriétaire privé peut faire des propositions d'aménagement sur leur terrain. Nous attendons, nous verrons après.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je peux répondre sur cela. Le problème, c'est que nous sommes dans le quartier QPV, quartier politique de la ville, projet de renouvellement urbain, vous avez sûrement suivi le comité inter-ministériel de février 2015, qui a précisé qu'en quartiers politique de la ville PRU, il n'était plus question de construire du logement social lorsque celui-ci était supérieur à 50 %, si je me souviens bien. Je ne suis pas sûr du pourcentage, mais c'est quand le pourcentage de logements sociaux est trop élevé dans le quartier, ce qui est le cas dans le quartier Hauts Champs, Longchamp. Vilogia ne peut pas construire de logement social à cet endroit-là. C'est bien gentil de nous dire qu'il faut construire du logement en accession, mais Vilogia nous dit « moi, je veux bien faire tout ce que nous voulons, mais il faut encore des gens qui achètent ». Le problème, c'est qu'aujourd'hui, Vilogia attend de voir ce que l'État l'autorisera à faire sur ce terrain. C'est une première remarque. Deuxième remarque, il avait été discuté ou négocié avec votre prédécesseur une partie logement, une partie espaces de jeux. Nous maintenons cette idée. Ce n'est pas l'espace de jeux qui pose problème, c'est le problème du logement derrière. Mettre du collectif en accession, cela ne se vendra pas. Peut-être de l'individuel, mais encore faut-il que nous ayons le feu vert de l'État, parce que c'est dans un quartier PRU. Nous en sommes là. Il faut encore qu'il y ait des acheteurs. Je suis partisan de mettre du logement d'accession à cet endroit-là, mais Vilogia me dit qu'il n'y a pas de marché.

M. Moussa BACHIRI : Et pour la phrase de ne pas trop densifier ?

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous verrons quand nous parlerons du PLU, parce que Madame Chouia dit l'inverse, elle nous demande de densifier là où il y a des friches. Vous vous mettrez d'accord sur cette ligne. Vous ne voterez pas l'amendement. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité.

REVISION DU PLU MÉTROPOLITAIN – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Laurent PASTOUR : Nous avons débattu lors d'une commission élargie sur le PAD, nous présentons maintenant en conseil municipal. Nous devons débattre avec les conseillers municipaux et au conseil de la métropole sur le projet d'aménagement de développement durable, le PAD, qui est la colonne vertébrale du futur PLU et qui dépend bien sûr de la discussion sur le SCOT qui a eu lieu. Pour résumer, le SCOT est très général, nous le voyons ici, c'est la métropole européenne de Lille, bien sûr, les autres communautés de communes, Pévèle Carembault, la Haute-Deûle. Là, c'est le schéma de cohérence territoriale. Suite à cela, nous arrivons sur le débat sur le PLU, qui est communautaire. Pour pouvoir travailler sur le PLU, bien sûr, nous devons d'abord donner les grandes orientations. C'est le but du PAD. Nous rappelons que le PLU est tous les différents zonages qui peuvent exister, les zones à urbaniser, les zones UF, les zones UC, UD. Les objectifs du PLU : se mobiliser prioritairement à l'implantation de nouvelles activités économiques, le développement du tissu économique existant, pérenniser les emplois existants, développement de nouveaux emplois, renforcer l'attractivité et les capacités d'innovations, l'excellence économique, le positionnement de la métropole dans les réseaux métropoles nord-européennes, améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements, répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité, renforcer la qualité des cadres de vie, la satisfaction des besoins, assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques. Le calendrier du PLU, diagnostic et état initial environnement, où en est le territoire, c'est fait depuis février 2015. Avril 2016, nous avons travaillé sur les orientations générales du PAD et du PLU 2, les projets sur dix ans. Mai et juillet 2016, les esquisses du territoire, les premiers éléments de spatialisation et du compte foncier. Nous avons eu des réunions à la MEL sur le compte foncier. Nous arrivons ici dans la phase 4 qui est le zonage et le règlement. Quelles règles communes se donner pour mettre en œuvre le projet ? Avril 2017, nous arrêtons le projet pour passer à mi-2017 sur les enquêtes publiques, les consultations administratives, qui permettront d'approuver le nouveau PLU vers mi-2018, au niveau communautaire. Comme je vous le disais, le projet d'aménagement, c'est le document fondateur du PLU. Il fixe les orientations générales de la politique d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysages, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de remise en état des continuités écologiques. Il fixe les orientations générales concernant l'habitat, les transports, les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement de communication numérique, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs retenus pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale de la MEL. Il fixe les objectifs chiffrés de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, c'est ce que j'ai appelé tout à l'heure le compte foncier, pour bien fixer les choses entre l'étalement urbain, préserver les zones agricoles, à quels endroits nous construisons et à quels endroits nous ne construisons pas. En résumé, c'est la clé de voûte du PLU, un document transversal sur les enjeux et les ambitions. Tous les autres documents doivent être compatibles avec le PAD. Débats obligatoires en conseils municipaux et à la MEL. À la MEL, il a eu lieu le premier avril, déjà. C'est aussi l'occasion d'appréhender les implications du document sur le projet de ville hémis, de comparer les propositions d'orientation de la MEL avec celles décidées par la ville dans le guide des orientations politiques hémis. C'est de mettre en cohérence quand même nos souhaits par rapport au GOPH. Exprimer le positionnement de la ville sur les projets métropolitains du PLU et s'approprier un document qui va avoir un impact concret sur la façon de faire la ville dans les années à venir.

Sept thématiques distinctes : aménagement, urbanisme, consommation foncière, développement économique, rayonnement et attractivité, mobilité, déplacements, habitat et solidarité, cadre de vie et proximité, environnement, risques et transition énergétique. Première thématique sur l'aménagement urbanisme et consommation foncière, le compte foncier, l'objectif du SCOT est de réduire de moitié la consommation foncière en extension. La priorité est donnée au renouvellement urbain qui doit répondre pour deux tiers aux besoins du développement de la métropole. Pour la première phase du SCOT, de 2015 à 2025, un maximum de 1306 hectares d'extension urbaine est autorisé à l'échelle de la MEL. Il est proposé d'inscrire dans le PLU 2 le maximum des possibilités d'extension offertes par le SCOT sur ces dix ans. L'orientation générale du PLU, s'engager vers un modèle de développement sobre, équitable, respectueux des identités locales. Les propositions de la

ville : favoriser le renouvellement urbain dans les secteurs cibles avec une densité maîtrisée et raisonnée, en accord avec le caractère des quartiers, préserver les quartiers à forte qualité paysagère et urbaine, ce que nous appelions les îlots de calme, renforcer la protection des espaces naturels en ville, ne pas densifier au détriment de la qualité paysagère et de la nature en ville. Concernant la thématique sur le développement structuré par l'armature vert et bleu, garant d'une évolution pérenne pour toutes les communes du territoire, la proposition de la ville est d'accentuer la protection des espèces agricoles et naturelles extérieures, tout en permettant l'évolution du bâti existant. Nous rappelons la ceinture verte sur le territoire de Hem. Protéger et valoriser la vallée de la Marque, comme un élément structurant et patrimonial du territoire. Le travail de l'association des maires de la vallée de la Marque en est un exemple. Sur la thématique de développement économique, faire émerger cinq systèmes économiques, la métropole agricole, la métropole marchande, la métropole productive et durable, la métropole de la culture, de la création et du tourisme, la métropole de la santé et des services de la personne. Mettre en place une politique foncière et immobilière, valoriser les sites les plus accessibles, renforcer la ville des proximités, accessibilités piétonnes et prioritaires, promouvoir des choix innovants, ville décarbonée, etc. L'orientation des générales du PLU est de créer les conditions du développement des entreprises pour dynamiser l'emploi. Les propositions de la ville sur cette thématique : faciliter l'implantation des commerces en centre-ville, inciter et développer l'implantation des commerces et services d'entreprises adaptées dans les quartiers politique de la ville, améliorer la desserte et l'accessibilité des entreprises, penser des règles de stationnement adapté en fonction des stationnements publics disponibles à proximité. Stimuler le renouvellement urbain, la densité et la qualité des zones d'activités existantes, favoriser les zones d'activités mixtes de proximité pour un développement économique endogène. Maintenir des exigences élevées concernant le nombre de places de stationnement tout en favorisant la mutualisation.

Thématique numéro trois sur le rayonnement et l'attractivité, ce que dit le SCOT : prioriser la libération des énergies pour développer l'économie et le logement, accélérer la dynamique de Lille métropole comme capitale de la région élargie. Les orientations générales du PLU, c'est : renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le positionnement de la métropole dans le réseau des métropoles nord-européennes. Sur cette thématique, les propositions de la ville, c'est de déployer la fibre sur l'ensemble du territoire, pour un accès au haut débit pour tous, conforter, valoriser et mettre en réseau les équipements locaux de qualité, renforcer l'intensité des centres-ville et centres bourg en équipements et commerces, promouvoir la qualité urbaine et l'innovation à toutes les échelles du territoire métropolitain, protéger le patrimoine ordinaire et commun en accompagnant un patrimoine exceptionnel. Le patrimoine exceptionnel, c'est essentiellement la chapelle Sainte-Thérèse, par exemple.

Thématique numéro quatre, mobilité et déplacement. Ce que dit le SCOT : mieux articuler le développement territorial avec l'offre en transports publics, adapter les infrastructures existantes, développer une nouvelle approche sur la fiabilité et la régularité du flux, renforcer la sécurité, notamment pour les déplacements de proximité, compléter le maillage des infrastructures existantes et l'offre en transports publics. L'orientation générale du PLU : améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements. Les propositions de la ville sur la thématique mobilité et déplacements, c'est : équilibrer le développement de la desserte interne et externe de la métropole, maintenir et appuyer les grands projets d'accessibilité automobile identifiés dans le SCOT, doublement du CD700, échangeur du recueil, liaison rue Jules Guesde, CD700, traversée de Hem. Maintenir les règles de stationnement exigeantes pour les opérations d'habitant en fonction de l'accessibilité, afin d'éviter la saturation sur le domaine public. Nous parlons de stationnement à la parcelle et à l'opération. Améliorer l'accessibilité en transports en commun prioritairement dans les secteurs les plus faiblement desservis, avec un projet fédérateur de transports en commun en sites propres, liaisons tramways Hem-Roubaix-Wattrelos et liaisons Hem-Villeneuve-d'Ascq. Inclure les mobilités douces à toutes les échelles de projet dans les plans de circulation. Enfin, développer des projets de parkings relais, afin d'inciter un report modal. Sur la thématique habitat solidarité, ce que dit le SCOT, c'est : développer l'attractivité et favoriser les

parcours résidentiels fluides, réduire la spécialisation socio-économique et répondre aux besoins non satisfaits, proposer une offre de logements en quantité, en qualité, en diversité, en tenant compte des évolutions sociétales des enjeux posés par la transition énergétique. Proposer une offre par la construction neuve, la réhabilitation et la remise sur le marché de logements anciens, la transformation de bâtiments affectés à d'autres usages. Enrayer le phénomène de concentration des difficultés sociales, poursuivre la requalification des quartiers de l'habitat dégradé et assurer une meilleure répartition de la fragilité sociale au sein de la métropole. Les orientations du PLU, c'est répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité. Sur cette thématique, la ville de Hem propose de favoriser la mixité sociale au sein des nouveaux projets d'habitat, éviter la spécialisation des quartiers en termes de nombre de logements et de typologie, inciter au développement du logement intermédiaire, partager l'effort de construction de logements sociaux en fonction de la charge sociale des communes existantes, pour atteindre un réel équilibre territorial. Faciliter la rénovation thermique des bâtiments et la production d'énergies propres. Accompagner les bailleurs dans la définition d'une planification prospective de rénovation de leur parc social. Prendre en compte le vieillissement de la population et les besoins des seniors, implanter en priorité les aires d'accueil des gens du voyage dans les communes les moins dotées en logements sociaux, pour maintenir l'équilibre territorial au niveau de la MEL. Avant-dernière thématique, c'est le cadre de vie et la proximité. Le SCOT demande de concevoir des espaces publics de qualité, porteurs de vivre ensemble, reconnaître la richesse et la diversité du patrimoine, mettre en œuvre la métropole intelligente, développer et conforter l'université, le tourisme, l'art et la culture. L'orientation générale du PLU, c'est renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants, actuels et futurs.

La ville de Hem propose de s'appuyer sur la structure des hémicycles pour favoriser les plaines agricoles et la nature de proximité, valoriser les espaces naturels par des projets d'aménagement de type cheminements doux. Promouvoir les commerces de proximité en centralité urbaine et lutter contre la tertiarisation des centre-ville. Renforcer la continuité cycles et piétons inter-quartiers entre les villes, en s'appuyant sur une armature d'espaces verts. Tenir compte de l'évolution des besoins, des usages du tissu urbain existant, pour un développement pérenne de la qualité de vie, apaiser les centre-ville par des aménagements d'espaces publics, ramener le piéton au cœur des aménagements. Enfin, dernière thématique sur l'environnement, les risques et la transition énergétique, le SCOT demande de garantir un cadre respectueux des ressources naturelles et de la santé publique, notamment en agissant sur la conquête de la ressource en eau, maîtriser l'exposition des habitants aux pollutions, risques et nuisances, préparer l'avenir énergétique de la métropole et son adaptation au changement climatique. Les grandes orientations du PLU, c'est assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques. Sur cette dernière thématique, nous proposons de préserver et de mettre en valeur les zones à forte valeur écologique, développer les bons outils de protection, le parc de l'étang de pêche, projet de développement du parc de la Marque, être plus coercitifs sur la préservation de la ressource en eau pour l'individuel et le collectif, intégrer le plan de prévention des risques inondables de la Marque, de façon claire et complète au PLU, intégrer systématiquement la question de la production de la consommation d'énergies renouvelables ou de récupération dans les zones à urbaniser et les projets urbains, en fonction de leur ampleur et les équipements publics. Enfin, favoriser les implantations de constructions bioclimatiques. J'en ai terminé.

Mme Karima CHOUIA : Nous n'allons pas refaire les débats que nous avons déjà faits en commission. Vous m'avez dit que je pouvais faire des propositions d'amendement, donc je suis repartie de la délibération que vous nous avez envoyée. Pour chaque axe, je vais vous dire où nous pouvons remettre les propositions que j'avais faites. Comme nous avons échangé en commission, il y en avait qui étaient redondantes, nous les avons regroupées. Nous faisons les propositions suivantes : sur le premier axe, qui est de s'engager dans un modèle de développement sobre, équitable, rien à ajouter pour nous. Sur l'axe créer les conditions de développement des entreprises pour dynamiser l'emploi, vous proposez de maintenir les exigences élevées concernant le nombre de places de stationnement, tout en favorisant la mutualisation. Nous préférons « raisonnées » à « élevées ». Nous

souhaiterions ajouter favoriser le covoiturage, plan de déplacements entreprises, plateformes de services, élargir le rond-point Kiabi, en trois voies d'arrivées simples, comme à Lys-lez-Lannoy, sans créer d'échangeur dénivelé, et ce afin d'éviter la surenchère inutile et coûteuse de doubler les voies. Vous n'allez pas être d'accord là-dessus, bien sûr.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est le même amendement pour tout ?

Mme Karima CHOUIA : Non, je les fais un à la fois, parce que vous n'allez pas être d'accord sur tous.

M. Francis VERCAMER, Maire : Vous allez tout exposer, mais il faudra nous présenter les amendements de façon à ce que nous puissions les adopter ou pas. Si vous mettez tout en même temps, forcément...

Mme Karima CHOUIA : Je vous propose cet amendement-là, sur cet axe-là.

M. Francis VERCAMER, Maire : Présentez tout et après, vous y reviendrez.

Mme Karima CHOUIA : Sur l'axe renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, rien à dire. Sur l'axe améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité, je vous propose de supprimer « maintenir et appuyer les grands projets d'accessibilité automobile identifiés dans le SCOT, doublement du CD700, échangeur du recueil, liaison Jules Guesde CD700, traversée Hem-Sailly-Civron ». Je vous propose d'ajouter « réactiver le projet de tram-train sur la ligne Tournai-Lille, avec création d'un arrêt-station près du musée du Plein air, mieux répartir et équilibrer l'offre de transports en commun en dehors des axes dominants, métro 1, 2 et trams, sur l'est de la métropole, mettre en place un système de bus, de navettes ou de lianes le long de l'antenne sud ». Vous avez parlé de développer des projets de parkings relais, je propose d'y ajouter « coupler leur installation aux arrêts de transports en commun le long de l'antenne sud ». Sur l'axe répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité, je vous propose de retirer « implanter en priorité les aires d'accueil des gens du voyage dans les communes les moins dotées en logements sociaux ». Sur les deux autres axes, je n'ai rien à ajouter ou à proposer de retirer.

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous allons voter sur les propositions de Madame Chouia. Nous reprenons par rapport à la délibération.

Mme Karima CHOUIA : Sur l'axe 1, rien. C'était s'engager dans un modèle de développement sobre », je n'ai rien à ajouter. Sur l'axe 2, il est noté « maintenir des exigences élevées », je propose « raisonnées », concernant le nombre de places de stationnement, tout en favorisant la mutualisation.

M. Laurent PASTOUR : Personnellement, je ne suis pas tout à fait d'accord, nous pouvons voir dans toutes les réunions publiques que nous faisons qu'il y a une demande intense de stationnements. À chaque fois que nous faisons une réunion publique, les gens réclament du stationnement. Nous dépensons de l'argent pour faire des parkings à droite, à gauche dans la ville. Le moindre petit lieu, nous essayons de faire des parkings. Si c'est pour après dire que dans le futur PLU, non, nous ne voulons pas de stationnements élevés, le jour où nous réclamerons des places de stationnement à la MEL, ils vont dire « attendez, vous avez voté du stationnement raisonné, pas élevé ». Personnellement, je pense qu'il faut maintenir une demande élevée de stationnement, parce qu'il y a la demande.

M. Francis VERCAMER, Maire : Tu as un avis défavorable à l'amendement. Moi, j'ai un autre amendement, c'est de mettre un « s » à nombre de places. Je vous propose de passer au vote de ce premier amendement, qui est de remplacer « élevées » par « raisonnées ». Qui est pour ? 2. Qui est contre ? Je pense que vous êtes battue, pas de chance.

Mme Karima CHOUIA : Je m'en doutais. Je vous propose d'ajouter « favoriser le covoiturage, plan de déplacements entreprises, plateformes de services », toujours sur la thématique 2.

M. Laurent PASTOUR : Cela ne mange pas de pain de le rajouter, oui.

M. Francis VERCAMER, Maire : Donc un avis favorable du rapporteur. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? C'est rajouté.

Mme Karima CHOUIA : Toujours sur le même axe, élargir le rond-point Kiabi en trois voies d'arrivées simples, comme à Lys-lez-Lannoy ». Je ne vais pas perdre de temps, je pense que c'est bon.

M. Laurent PASTOUR : Est-ce que je dois donner mon avis ? Je vais vous redire ce que j'ai dit en commission à ce niveau-là. Les études qui ont été faites sur le doublement du CD700, il y a eu des études importantes de circulation, le nombre de véhicules qui sont au niveau du rond-point Schering sur Lys-lez-Lannoy est largement inférieur au nombre de véhicules sur le rond-point Kiabi. Ce qui est possible au rond-point de Lys-lez-Lannoy, qui fonctionne bien, est complètement impossible au rond-point Kiabi, par rapport au comptage de véhicules et au nombre de branches qui arrivent dessus. Ce n'est pas seulement un avis politique, c'est un avis de technicien, venant de toutes les personnes qui ont fait les études de comptage de véhicules et de circulation.

M. Francis VERCAMER, Maire : Donc un avis défavorable. Qui est pour ? Contre ? Il y a une pour, tout le reste contre. Abstentions ? Nous continuons.

Mme Karima CHOUIA : Ensuite, nous passons à l'axe améliorer l'accessibilité de la métropole. Je vous propose de supprimer « maintenir et appuyer les grands projets d'accessibilité automobile ». Vous êtes toujours avec un logiciel sur le tout voiture. Il y a quand même eu les assises de la mobilité à la MEL avec un grand débat et des choses présentées, un rapport présenté met en avant le fait que les bouchons et la saturation du réseau lillois ne sont que modérés.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est dommage, je n'ai pas pu y aller, parce que nous avons en même temps à la métropole un truc sur le logement. Je voulais y aller, parce que je voulais intervenir. Je commence à en avoir marre des gens qui nous racontent des carabistouilles en permanence.

Mme Karima CHOUIA : Il y a d'autres voies possibles ? La sortie du bouchon se décline aussi en covoiturage, en autopartage, en aménagement des horaires des entreprises, des écoles, des transports en commun plus fréquents. Cela va en cohérence aussi avec les autres propositions. Ma proposition est de supprimer « maintenir et appuyer les grands projets d'accessibilité automobile », de toute façon, vous n'êtes pas d'accord.

M. Laurent PASTOUR : Mais non. Nous nous battons pour les avoir, nous n'allons pas les supprimer.

Mme Karima CHOUIA : C'est ma proposition.

M. Francis VERCAMER, Maire : Donc un avis défavorable de Laurent Pastour, qui est pour ? Un. Qui est contre ? Abstentions ?

M. Moussa BACHIRI : Pour être honnête, je vous avoue qu'à un moment donné, j'ai décroché, parce que Monsieur Pastour a été très long et s'est répété plusieurs fois. Je pense que je ne suis pas le seul. Je m'abstiens.

Mme Karima CHOUIA : Je propose d'ajouter « réactiver le projet de tram-train sur la ligne Tournai-Lille, avec création d'un arrêt station près du musée du Plein air ».

M. Laurent PASTOUR : Je pense que cela peut être dans la continuité de ce que nous proposons, puisque nous demandons à avoir une continuité du tram-train Wattrelos-Roubaix vers Hem, pourquoi ne pas continuer jusqu'à Villeneuve-d'Ascq et le musée du Plein air, au niveau de la gare à la sortie de Forest-sur-Marque, pourquoi pas ? Avis favorable de ma part. Cela ne mange pas de pain.

M. Francis VERCAMER, Maire : Ce n'est pas tout à fait la même chose que sur le tram-train. Sur le tram-train, ils utilisent la voie ferrée qui passe à Baisieux. Avis favorable du rapporteur.

Mme Karima CHOUIA : C'est dans le prolongement.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? C'est bon. Vous avez un bon rendement, parce que je peux vous dire qu'à l'Assemblée nationale, quand je fais des amendements, aucun ne passe.

Mme Karima CHOUIA : Les plus importants pour moi ne passent pas. Ensuite, dans le prolongement de ce que vous aviez déjà indiqué, c'est « mieux répartir et mieux rééquilibrer l'offre de transports en commun en dehors des axes dominants sur l'est de la métropole ». C'est important de ré-insister là-dessus. C'est toujours sur le même axe. Je vous propose de rajouter cette phrase supplémentaire à cet endroit-là.

M. Francis VERCAMER, Maire : Vous avez mille fois raison, parce que nous avons toujours fait le transport en commun Lille-Roubaix-Tourcoing, le tram, le métro, le bus, tout passe par là, le train aussi. Nous avons toujours été oubliés. Je laisse le rapporteur donner son avis.

M. Laurent PASTOUR : Avis favorable, de toute façon, il suffit de regarder la carte des transports en commun sur la métropole. C'est un « Y ». En plus, à l'époque où nous avons eu les stations V'lille, nous avons réclamé des stations et on nous a dit « non, nous ne faisons que des stations V'lille que pour les villes qui ont le métro et le tramway ». Manque de pot, nous n'avions pas le métro ou le tramway, donc nous n'avons pas eu les stations V'lille. Personnellement, je suis tout à fait d'accord pour mieux répartir l'offre de transports en commun sur l'ensemble de la métropole.

M. Moussa BACHIRI : Qui a refusé que le métro s'installe sur Hem ?

M. Laurent PASTOUR : Nous l'avons demandé, mais Monsieur Bachiri, je pense que vous êtes un peu jeune sur la ville de Hem, pour vous souvenir de ce qu'il s'est passé au niveau de l'histoire du métro.

M. Moussa BACHIRI : J'ai assez d'ancienneté pour savoir que c'était quelqu'un de droite.

M. Laurent PASTOUR : Non, c'était les Verts qui décidaient à l'époque, à la communauté urbaine, sur les transports. C'est eux.

M. Francis VERCAMER, Maire : Pour le métro, c'est le président de l'époque, qui était Arthur Notebart, qui, au cours d'un débat à la MEL, à la communauté urbaine à l'époque, a dit : puisque vous ne vous entendez pas dans votre secteur, il va passer à Lomme. C'était le maire de Lomme, il était PS, je suis désolé de vous le dire.

M. Moussa BACHIRI : Et la maire de Hem, c'était quelle couleur ?

M. Francis VERCAMER, Maire : C'était Madame Massart, mais conseillère communautaire, vous savez, vous n'avez pas beaucoup de pouvoir. Sur ce sujet-là, je peux vous dire qu'avec un ancien conseiller municipal, qui est dans le public, je me suis souvent entendu pour dire « il faut réclamer le métro », je peux vous le dire, pendant des années. Nous votons, avis favorable, qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité.

Mme Karima CHOUIA : Sur votre dernière phrase, développer les projets parkings afin d'inciter au report modal, notamment le long de l'antenne sud, qui irait de Wattrelos aux Prés et coupler leur installation aux arrêts de transports en commun le long de l'antenne sud. C'est toujours dans la même logique d'avoir un transport en commun là-dessus.

M. Francis VERCAMER, Maire : Vous demandez une ligne de transport en commun le long de la voie rapide, c'est cela ?

Mme Karima CHOUIA : Et donc coupler les projets de parkings relais avec.

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous sommes d'autant plus favorables que nous l'avions réclamé.

Mme Joëlle COTTENYE : Je voudrais juste apporter quelques éléments d'information que vous n'avez peut-être pas. J'ai quand même beaucoup travaillé sur le sujet, je le connais bien. À l'époque, lorsque sur le sujet le plan technique était tracé, j'avais demandé aussi qu'il y ait la possibilité de faire des parkings relais. Le foncier est tout à fait disponible, le foncier qui est également au milieu des deux voies, matérialisé par des barrières, il y a aussi suffisamment la place pour pouvoir faire potentiellement à l'avenir une ligne de bus. Tout cela est prévu en termes de foncier et l'aménagement technique et routier, pour l'avenir, en matière de construction, l'avenir avec un grand A nous dira si ce sera véritablement bâti ainsi sur le plan opérationnel. Ainsi que la voie modes doux, etc., tout avait été acté sur le foncier potentiel, en termes de projets futurs. En tout cas, tout est possiblement réalisable.

M. Laurent PASTOUR : Avis favorable, puisque cela a été une demande, au moment des réunions publiques sur le doublement du CD700, de faire des parkings relais à ce niveau-là. Pour moi, c'est un avis favorable.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour? Contre? Abstentions?

Mme Karima CHOUIA : Sur le prochain axe répondre aux besoins des habitants, c'est retirer « implanter en priorité les aires d'accueil des gens du voyage dans les communes les moins dotés en logements sociaux ».

M. Laurent PASTOUR : Mon avis, c'est qu'il faudrait peut-être arrêter un peu de concentrer les problèmes toujours dans les mêmes endroits. Je pense qu'avant d'imposer à une ville comme Hem de recevoir des aires d'accueil des gens du voyage, il faudrait peut-être que les autres villes de la métropole se mettent en conformité avec justement les pourcentages de logements sociaux imposés aux villes. Nous parlons bien d'un PLU sur dix ans. C'est-à-dire que nous devons raisonner sur dix ans. Je pense que nous pouvons laisser les dix prochaines années d'abord aux autres villes de se mettre en conformité, soit par des logements sociaux, soit en accueillant des aires d'accueil des gens du voyage, avant que les villes comme nous qui ont 33 % de logements sociaux doivent en plus réfléchir à implanter ces aires d'accueil des gens du voyage sur la commune de Hem. Pour moi, c'est un avis défavorable.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est vrai aussi pour les villes comme Roubaix ou autre, même combat. Donc c'est un avis défavorable. Qui est pour? Contre? Cela fait quand même un bon rendement, vous n'êtes pas loin de 50 %. Je vais passer à la délibération, au vote. Qui est pour? Contre? Abstentions?

Mme Karima CHOUIA : Le CD700, ce n'est pas possible.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien, je vous remercie, la séance est levée.
